

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23-313
Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4,50,
3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. Directeur: René Meylan. Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Au Conseil national: L'INITIATIVE DE LA HONTE

Le débat sur l'initiative Schwarzenbach s'est prolongé mercredi matin. Près de trente orateurs se succédèrent à la tribune. C'est beaucoup d'honneur pour M. Schwarzenbach, malgré qu'aucune intervention ne concluait à l'acceptation de son initiative. C'est ainsi le signe d'une certaine carence: pourquoi a-t-on attendu l'action de ce personnage pour enfin aborder de front le problème de la main-d'œuvre étrangère? Et malheureusement, ce long débat ne va nullement permettre de trouver un remède miraculeux. Par contre, l'ensemble des données du problème est apparu avec une netteté jamais atteinte jusqu'ici. Il s'agira de ne pas oublier, au contraire, que seule une recherche approfondie, débouchant sur des solutions humaines, pourra contribuer à l'effacement de cette initiative de la honte!

Plusieurs orateurs socialistes s'exprimèrent et combattirent la démarche xénophobe du conseiller national zurichois. Retenons les interventions de nos amis romands:

A. Sandoz:

« Médiocre pour la forme, cynique pour le fond! »

Après avoir passé au crible de ses connaissances juridiques le texte de l'initiative, André Sandoz (soc. NE) déclarait:

Rarement sans doute aura-t-on vu, parmi les objets dont le Parlement suisse est appelé à s'occuper, et dont beaucoup sont, quant à leur forme, très éloignés de la perfection, texte plus mal conçu, rédigé avec une plus insolente négligence et, pour le dire sans précaution oratoire, toujours mal venu lorsqu'il s'agit de dénoncer, aussi affligeant par la médiocrité de la forme que par le cynisme du fond.

Je ne céderai pas à la tentation de tout citer pour démontrer que tout est à contester dans cette initiative, qu'un examen lucide de son contenu ne nous permet pas de considérer autrement que comme un produit du fanatisme le plus aveugle et le plus obtus.

Mais pourquoi attendre le respect du droit de la part de gens qui n'ont pas le respect des hommes, ni celui de leurs compatriotes, ni celui des étrangers, hôtes de notre pays?

Car, est-ce respecter le citoyen suisse, et particulièrement le travailleur suisse, que de tenter d'obtenir sa voix en lui faisant miroiter la fallacieuse promesse contenue dans la dis-

position, sous lettre d), du texte de l'initiative en ces termes: « Le Conseil fédéral veille à ce qu'aucun citoyen suisse ne soit congédié en raison des mesures de restriction ou de rationalisation, aussi longtemps que des étrangers, de la même catégorie professionnelle, travaillent dans la même exploitation. » Les auteurs de l'initiative ignorent-ils ou feignent-ils d'ignorer que, dans l'hypothèse où par malheur leur proposition serait acceptée, lorsque, dans l'économie du marché, qui est la loi économique de notre pays, des entreprises petites, moyennes, voire grandes, dont la viabilité est fonction du chiffre d'affaires réalisés et du prix de revient des produits seront contraintes de fermer leurs portes, faute de pouvoir maintenir le volume d'affaires suffisant, les travailleurs suisses seront voués au chômage? Comptent-ils leur proposer alors, pour retrouver un gagne-pain, des fonctions devenues vacantes de porteurs de charbon, de casseroles ou de salariés agricoles, occupés précédemment par les travailleurs étrangers qu'ils auront fait chasser de Suisse?

Telle est la démagogie économique de ceux à l'action de qui, une fois encore, je ne puis trouver d'autre explication que celle de la perte de tout contrôle à la raison, à quoi leur fanatisme les accule.

Est-ce respecter l'hôte étranger, particulièrement le travailleur étranger, que de ramener sa contribution à notre vie économique nationale à une notion chiffrée, avec des limitations, dans le nombre ou dans le temps pour les saisonniers, en deçà desquelles l'étranger sera toléré, au-delà desquelles il sera évincé?

A. Chavanne: « Une initiative anti-italienne! »

La principale caractéristique de cette initiative, déclara alors André Chavanne (soc., GE), est d'être ouverte-

ment anti-italienne. Nous tenons d'autant plus à dire, de cette tribune du Conseil national, que l'acceptation de l'initiative déboucherait sur une catastrophe économique sans précédent, privés que nous serions du précieux et indispensable concours de si nombreux travailleurs modestes, qui nous apportèrent plus que nous leur avons donné. Sans compter que nous les avons encore privés d'une partie de leurs libertés, liberté de changer de place, restriction à la liberté de vivre en famille notamment. Ceci au moment où les pays du Marché commun ont institué le libre passage complet de travailleurs d'un pays à l'autre.

Ceci ne nous empêche pas de reconnaître la distorsion actuelle de notre économie, à laquelle nous devons bien porter remède, notamment: assurer la liberté de changer de place à nos collaborateurs étrangers, de manière que leur immobilisation ne pèse pas lourdement sur l'évolution des salaires; prendre des mesures urgentes pour assurer le recrutement indigène dans les métiers manuels si imprudemment confiés aux seuls étrangers (amélioration de l'apprentissage, du statut professionnel et des salaires dans le secteur des professions manuelles).

Jean Ziegler:

« Il faut faciliter les naturalisations. »

Seule la solution de la naturalisation rapide, précise ensuite Jean Ziegler, (soc., GE) permettra d'éviter à l'avenir la xénophobie et les initiatives aberrantes. Mais la naturalisation est communale. Le délai de douze ans indiqué dans la loi fédérale (et qui est déjà beaucoup trop long) n'est qu'un délai minimum. Il ne fonde pas un droit subjectif. Autrement dit: les communes appliquent des délais variables — 15, 18, 20 ans. Les communes statuent librement sur des notions telles que le degré d'assimilation du candidat. Les communes fixent enfin des taux très différents d'impôt de naturalisation.

Or, l'article 4 de la Constitution fédérale garantit l'égalité de toutes les personnes devant la loi. Elle la garantit pour tous les habitants de la Suisse. Donc aussi pour les travailleurs étrangers.

(Suite en dernière page)

Viva Torrijos!



C'est ce que crient probablement ces soldats panaméens acclamant le dictateur qui est parvenu à retourner en sa faveur la situation, après la tentative de putsch dont le Panama a été le théâtre. Comme dans les hisoires drôles sur l'Amérique centrale...

Au procès de Winterthour: « La » question...

A Winterthour, la matinée de mercredi a de nouveau été consacrée presque entièrement à la seule question: Abd El Mehsen était-il armé lorsqu'il fut abattu par l'agent israélien de la sécurité, Mordehai Rahamin?

Pour le procureur général, M. Oscar Birch, Rahamin a tiré sur un homme désarmé. Il estime que l'opinion de la défense selon laquelle l'agent israélien se trouvait en face d'un groupe et non pas d'un seul homme n'est pas défendable: si Mehsen n'était plus armé, il n'existait plus de danger, cela seul compte. S'adressant au défenseur des Palestiniens, le procureur général déclare qu'« il va un peu loin » en invoquant le mobile honorable: on ne tue pas des innocents pour un « motif honorable ». M. Birch estime, d'autre part, que la thèse soutenue par la défense selon laquelle les Palestiniens ne voulaient pas toucher l'appareil n'est pas valable, car le fait ne pouvait pas manquer de se produire.

Il déclare enfin qu'il n'y a pas eu de pression sur les témoins. Une douzaine d'entre eux ont vu Mehsen désarmé: Mehsen était désarmé.

M^e Lott, partie civile pour la famille d'Abd El Mehsen, doute fort que l'intervention de Rahamin ait évité la catastrophe. Ils ont simplement essayé, dit-il, d'atteindre le centre nerveux de l'appareil, c'est-à-dire la cabine de pilotage, comme il est d'usage en pareil cas.

Dans une déclaration, Rahamin déclare qu'il n'est pas un homme qui tire sur une personne désarmée. « Je suis convaincu que je ne suis pas

coupable. Je vous prie de prendre cela en considération dans votre jugement. »

Les Arabes, une fois de plus, ne profitent pas de l'occasion qui leur est donnée de prendre la parole.

M^e Huber, défenseur des arabes, estime que la peine requise de 12 ans se situe à « la limite maximale ».

M^e Brunschvig, défenseur de Rahamin, fait une synthèse des éléments reconnus par tous: « Il est incontestable qu'il Heiga a été désarmé par le pompier Haemig. Personne n'a cependant désarmé Mehsen. Rahamin affirme que Mehsen tenait encore l'arme en main quand les premiers coups de feu ont été tirés. » M^e Brunschvig est convaincu que les jurés et les juges prononceront l'acquittement, car, selon lui, il n'y a qu'une solution possible: Mehsen a laissé tomber son arme après le premier coup de feu tiré par son client.

A partir de vendredi, les jurés délibéreront avec les juges pour prononcer leur jugement.

« Personne ne peut prévoir les conséquences politiques qu'entraînera le jugement prononcé à l'endroit des trois Arabes », a déclaré M^e Ben Toumi, avocat au barreau d'Alger, au cours d'une conférence de presse — la troisième donnée par un avocat d'un pays arabe pendant le procès de Winterthour. « Ces conséquences, a poursuivi M^e Ben Toumi, pourront aussi affecter les relations diplomatiques entre les pays arabes et la Suisse. » L'avocat a en outre répété les habituelles accusations contre la façon dont les autorités suisses ont conçu ce procès.

AUJOURD'HUI...

... JEUDI 18 DÉCEMBRE: D'un tract édité par le Comité de soutien au peuple palestinien, j'extraits ceci: « Qu'on le veuille ou non, l'attentat » du 18 février 1969 commis par un groupe de « terroristes » palestiniens sur l'aéroport de Kloten n'est pas un acte isolé de criminels mais une opération militaire de la résistance palestinienne. » Pour ma part, je suis tout à fait d'accord, et c'est bien ce qui me gêne: une opération militaire, oui, et qui est le fait de ballots. J'entends que les chances de réussite étaient extrêmement faibles — si vraiment comme le prétend le tract il y avait des armes à bord de l'avion, il était par conséquent à peu près certain qu'il y aurait à bord un ou plusieurs « gorilles » chargés d'intervenir en cas de besoin; le bénéfice escomptable mince; la mort d'innocents quasi certaine; et l'effet sur l'opinion publique, plus particulièrement sur l'opinion publique suisse-allemande, désastreux. Alors quoi? Le calcul est vite fait. Opération militaire? L'offensive Nivelles, lors de la première guerre mondiale, était une opération militaire, indiscutablement. Mais elle avait été conçue par un ballot et s'est soldée par un échec. J'ai toujours pensé que la gauche ne pouvait pas se payer le luxe d'avoir des ballots dans ses rangs. Je doute que les Palestiniens le puissent beaucoup plus.

Jeanlouis CORNUZ.

Cela s'est passé dans notre pays

■ LE MPF ET LE DROIT AU LOGEMENT. — Le comité central du Mouvement populaire des familles a étudié la situation créée à la suite des décisions du Conseil national et constate que non seulement son initiative pour le droit au logement a été repoussée par le Parlement, mais que celui-ci a également écarté le contre-projet, ne conservant que la compétence donnée à la Confédération de légiférer en matière de logement.

En fin de compte, c'est le peuple qui tranchera. La conviction du MPF dans la valeur de l'initiative populaire n'a nullement été ébranlée par les décisions du Conseil national. Avec le comité d'action suisse, le MPF mettra tout en œuvre pour assurer le succès de la votation populaire, dont la date n'est pas encore connue. Une intense campagne d'information sera lancée en janvier 1970.

Si le MPF a hautement apprécié l'attitude positive et la combativité des députés romands à Berne, il a fait la douloureuse constatation du fossé qui sépare ces derniers de leurs collègues de Suisse alémanique.

■ OBSCURCISSEMENT... PAR SOLIDARITÉ. — Certains passants qui déambuleront dans les rues de nos cités romandes dans la soirée du samedi 20 décembre se demanderont s'il y a une panne de courant en voyant les décorations de fête éteintes, comme aussi certaines vitrines de magasins...

Le vrai motif de cette obscurité, c'est qu'une lettre a été adressée aux autorités communales par le Mouvement populaire des familles qui leur demandait, en signe de solidarité avec les populations du tiers monde, que les décorations de Noël ne soient pas allumées durant cette soirée. Elle leur demandait que le produit de l'économie de courant soit versé à une organisation travaillant concrètement dans un pays en voie de développement et que, là où cette économie représente une somme minime, un geste tangible accompagne le geste symbolique.

Plusieurs communes ont déjà accepté cette opération, notamment les villes de Bienne, Porrentruy, Delémont et Carouge (GE). Les commerçants de ces villes sont également sollicités de se joindre à la campagne.

■ CANDIDATURE LIBÉRALE AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE GENÈVE. — Réuni mercredi soir sous la présidence de M. Audéoud, le Comité central du Parti libéral genevois a ratifié à l'unanimité la proposition du bureau central de présenter M. A. Roy comme candidat au siège laissé vacant par M. François Picot au Conseil administratif de la ville de Genève.

■ GENÈVE: UNE AUTOMOBILISTE SE TUE. — Mercredi, une automobiliste, M^{me} Andrée Bonzon, aide-infirmière âgée de 54 ans, qui circulait route de Dardagny dans la campagne genevoise, n'a pas observé un stop et a heurté avec violence une fourgonnette. La conductrice est décédée à son arrivée à l'Hôpital cantonal. Elle avait de nombreuses fractures. Son passager, demeurant à Lausanne, âgé de 63 ans, est de son côté gravement blessé.

Les radicaux romands sont vexés

Mardi soir, lors de la réception du nouveau conseiller fédéral Pierre Graber à Lausanne, deux Alémaniques ont pris la parole: le conseiller fédéral Tschudi et le conseiller national Grütter, président du Parti socialiste suisse.

Or, plusieurs journaux romands constatent avec amertume qu'aucun orateur romand n'avait été invité à la réception du nouveau conseiller fédéral Brugger à Zurich, pas même le président du Parti radical suisse, M. Henri Schmitt, conseiller national genevois. C'est au dernier moment, le matin même de la réception, que M. Schmitt fut invité à prendre la parole à Zurich... pour remplacer M. Alfred Weber, conseiller national uranais, tombé malade. Ces journaux parlent d'« affront », de manque de tact et rappellent que les radicaux romands s'étaient finalement effacés devant la candidature de M. Brugger.

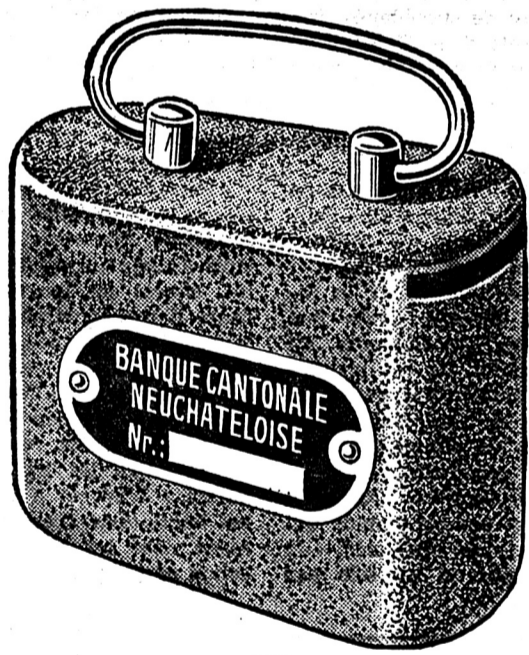


Pour inciter les jeunes à épargner
la **BANQUE CANTONALE**
NEUCHÂTELOISE lance son

Livret d'épargne
«Jeunesse» à

5%

NEUCHÂTELOIS, placez vos
économies dans **VOTRE** banque cantonale
Elle bonifie un intérêt de



→ **3³/₄%** sur ses livrets d'épargne
nominatifs (dès la fin du mois)

→ **5%** sur ses livrets d'épargne
«Jeunesse»

→ **5%** sur ses bons de caisse à 3 ans

↓
5¹/₄% sur ses bons de caisse à 5 ans;

Tous ces dépôts jouissent de la **garantie de l'Etat de Neuchâtel**
et aident à financer les constructions de première nécessité dans le
canton de Neuchâtel **uniquement**

Editorial

Actionnariat ouvrier

Mardi soir, l'Assemblée nationale française a adopté le principe de la distribution d'actions de la Régie Renault à son personnel. C'est ainsi que 25% du capital-actions de cette régie nationale sera remis progressivement aux salariés de l'entreprise. Le Gouvernement français fait grand cas de ce qu'il est à la mode d'appeler l'actionnariat ouvrier. Or, face à cet optimisme gouvernemental envers une formule destinée à ouvrir la voie à une participation active des salariés, l'opposition est manifeste dans les divers centres syndicaux. Qu'en est-il exactement et que faut-il penser de cette nouvelle mesure ?

En fonction de la durée de leur emploi, d'après leurs responsabilités respectives, les salariés de la Régie Renault recevront des actions avec tous les droits attachés à un papier de cette nature. Ces titres pourront par la suite être revendus à certaines conditions par ceux qui les auront reçus. Dans un entretien télévisé, M. François-Xavier Ortoli, ministre chargé de défendre le projet, s'est félicité des liens plus étroits qui s'installeront ainsi, selon lui, le personnel pouvant désormais en particulier déléguer un représentant à la direction de l'entreprise.

Quant à lui, le porte-parole de la CFDT a montré que la distribution du capital-actions avait pour but d'intégrer les salariés dans la structure capitaliste de l'économie, et celui de la CGT mit en avant les dangers d'une « dénationalisation » de cette entreprise nationale. Des deux, c'est la remarque du représentant de la CFDT la plus importante, cet avertissement donné aux salariés : l'actionnariat signifie accepter le régime capitaliste qui vous exploite.

Certains diront que la distribution d'actions d'une régie nationale ne peut avoir pour but de faire participer les salariés à l'économie capitaliste. C'est perdre toutefois de vue la conception fondamentale selon laquelle le capitalisme peut être privé ou d'Etat, car ce n'est rien d'autre que la détention des moyens de production par d'autres que les salariés.

C'est pourquoi la participation de ces derniers n'aura de valeur que si elle prend place dans des structures non capitalistes, dans des entreprises comme les coopératives de production, où ils détiennent le pouvoir décisionnaire. La participation des salariés au capital-actions d'une entreprise n'aurait de sens que si elle était majoritaire. Dans la forme préconisée pour la Régie Renault, elle ne saurait donc que prendre la forme d'un avantage pécuniaire alors que la vraie participation va bien au-delà.

Pierre WYSS-CHODAT

Nouvelle réglementation de la franchise de port de l'affranchissement à forfait dès le 1^{er} janvier 1970

Selon décision du Conseil fédéral du 26 mai 1967, les articles 38, 39 et 40 de la loi fédérale du 21 décembre 1966 modifiant la loi sur les services des postes (LSP) entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1970. Ils remplacent les anciens articles 38 à 43 de la LSP.

Ainsi sera supprimée dès le 1^{er} janvier 1970 l'actuelle réglementation, selon laquelle les autorités et offices de la Confédération, des cantons et des communes, les autorités paroissiales et ecclésiastiques, les offices de l'état civil et les offices de poursuites, de même que les autorités de surveillance des écoles publiques peuvent faire transporter par la poste des envois dits « officiels ». A certaines conditions, les autorités et offices pourront néanmoins continuer à déposer des envois sans les affranchir (affranchissement à forfait).

Comme jusqu'ici la Direction générale des PTT est autorisée, selon l'article 39 de la LSP, à renoncer temporairement à percevoir les taxes pour la transmission de sommes d'argent et d'envois destinés à secourir des sinistrés. Les demandes doivent être adressées à la Direction générale des PTT.

Le coût extravagant de la politique laitière de 1966 à 1969: Une dilapidation des fonds publics

Il est si rare de rencontrer un homme seul, animé de cette singulière passion : l'intérêt public. Pas un revendicatif, pas un aigri, mais un homme qui n'accepte pas une mauvaise politique, qui refuse les coûteuses habitudes acquises. Un homme qui ose s'en aller en guerre.

Ainsi s'en va-t-en guerre M. Därendinger. Depuis deux ans ce paysan même campagne. Prophète dans son cercle, il a déjà convaincu ses voisins, puis le conseil d'administration des Laiteries Réunies de Morges ; il a rencontré sans ménager son temps hommes politiques, responsables de l'agriculture, jusqu'au sommet.

Il dénonce un scandale. La Confédération, dit-il dilapide les deniers publics. Elle engloutit des dizaines de millions en pure perte.

A s'en tenir aux chiffres, le scandale est gros. Mais de quoi s'agit-il ? — De toute la politique laitière de la Confédération, et même de toute la politique agricole.

Citadins, nous avons suivi la démonstration de M. Därendinger. La voici. Nous l'avons étayée, pour la présentation, de chiffres et de données empruntés pour l'essentiel au quatrième rapport sur l'agriculture suisse (mars 1969).

SURPRODUCTION

Le Conseil fixe le prix de base du lait commercial. Depuis 1964, ce prix a fortement augmenté, passant, par étapes, de 50 à 56 centimes le kilo. En même temps, toute subvention destinée à abaisser le prix des produits laitiers fut supprimée. Les prix grimperont ; les ventes s'en ressentiront ; les consommatrices appelleront à la grève ; le beurre fut boudé ; la cuisine bourgeoise découvrit la margarine. Ainsi la consommation fut freinée au moment où les livraisons stimulées par la hausse des prix faisaient un bond en avant.

En 1965, la production de lait commercial était de 24,3 millions de quintaux ; en 1968, elle avait progressé à 26,7.

Or, ces 2,4 millions supplémentaires ne correspondaient à aucune demande commerciale. On les avait sur les bras. Mais comme on ne pouvait et voulait pas les jeter (on ne saurait mouiller l'eau avec du lait) et que la denrée était périssable, il fallut les transformer. Ici commence un circuit extravagant ; coûteux aussi bien pour les producteurs que pour la Confédération.

Les statistiques fédérales appellent cette opération « dépenses pour la mise en valeur » : mise en valeur ? ou gouffre à millions ?

SUIVEZ LE BEURRE !

Il y a plusieurs manières de transformer le lait. Certaines recettes permettent de stimuler la vente : boissons au lait, yoghourts, etc... Mais on ne va pas même avec une excellente publicité tripler en une année la digestion des Lécros et des flans. Restent donc les surplus : alors selon des traditions solides des laiteries helvétiques on fera du beurre et du fromage.

Pour obtenir du beurre, on centrifuge le lait. On en retire 4% de matière grasse ; il faut donc 25 kilos de lait pour obtenir un kilo de beurre. Ensuite, quand ce beurre est en motte, il faut le vendre. Son prix est donc abaissé par réduction massive propre à en assurer l'écoulement. Ainsi on a vu le beurre de cuisine ramené de 11 fr. 20 à 7 fr. 80, puis à 6 fr. ; le beurre fondu de 10 fr. à 8 fr. 50 et même pour une quantité limitée à 5 fr. le beurre de table de 14 fr. à 12 fr.

Reste après cette opération 96% du lait, sous forme de lait écrémé. On le sèche afin qu'il puisse servir à l'alimentation des veaux. Mais comme c'est un aliment désormais trop pauvre, on réintroduit la graisse, précédemment enlevée pour produire du beurre, sous forme de graisse animale. On obtient ainsi un succédané de lait entier.

DES CERCLES VICIEUX

Il n'est pas difficile de souligner à quel point ce système confine à l'absurde. Si le jeune bétail est engraisé avec des succédanés de lait, l'exploitation peut livrer d'autant plus de lait commercial, dont on fera d'autant plus de beurre, donc d'autant plus de succédanés qui permettront, etc... Première absurdité.

Le beurre étranger est livré à des conditions très avantageuses. La société Butyra, qui, en ce domaine, possède un monopole public, prélève sur ces importations des taxes qui alimentent le fonds laitier. Quand il y a surproduction de beurre indigène, il devient impossible de faire jouer cette compensation (environ 7 fr. pour le beurre de table ; 2 fr. 50 pour le beurre de cuisine) ; ou, lorsque de faibles importations sont possibles, l'abaissement artificiel des prix indigènes rend la compensation moins intéressante.

D'où une perte sèche. Deuxième absurdité. Mais ces non-sens, que coûtent-ils ? — Extraordinairement cher ! Voyez plutôt !

COMME UN CANTON MOYEN

La mise en valeur des produits laitiers a coûté ces cinq dernières années : Exercice 1965, 156 millions ; en 1966, 172 millions ; en 1967, 197 millions ; en 1968, 394 millions ; en 1969, 346 millions ; (budget).

A elle seule, la « mise en valeur du beurre » est la suivante :

En 1965, 62,9 millions ; en 1966, 68,1 millions ; en 1967, 91,5 millions ; en 1968, 222,8 millions ; en 1969, 194 millions.

Or une grande partie de ces dépenses sont directement à la charge de la Confédération, c'est-à-dire prélevées sur les ressources générales. En 1967, il en coûta 98,7 millions ; en 1968, 223,9 millions ; en 1969, 194 millions.

Les chiffres sont abstraits, certes. Mais 223 millions représentent la totalité des recettes d'un canton moyen comme Soleure ou Bâle-Campagne, presque celles du Valais et beaucoup plus que celles de Neuchâtel.

Où encore, autre ordre de grandeur approximatif : c'est la moitié de ce que la Confédération consacre à l'enseignement et à la recherche ; le trentième de la totalité des dépenses fédérales.

GASPILLAGE SCANDALEUX DE 100 MILLIONS

M. Därendinger nous avait démontré l'absurdité du processus de transformation. Nous avons voulu avec d'autres chiffres que les siens établir une sorte de preuve. La preuve joue.

Voici comment : en 1965-1966, il a été produit 24,6 millions de quintaux. Leur mise en valeur a coûté 172,2 millions. En 1967-1968, il a été produit 26,7 millions de quintaux. Soit 2,1 millions de quintaux de plus qu'il y a deux ans. Imaginons que cette quantité supplémentaire ait été achetée pour être donnée ou détruite, l'achat-destruction aurait coûté (à 56 ct. le litre) 117,6 millions. Or les frais de mise en valeur ont augmenté de 221 millions. Soit 100 millions de plus que l'achat destruction !

AUTRES PREUVES

Au moment où la Suisse souffrait de surlivraison de lait, nous importions encore des masses de succédanés. Intervenir avec retard, le Conseil fédéral en quelques mois faisait passer

les suppléments de prix prélevés à la frontière de 60 à 180 fr. à coup de trente fois par mois. De même l'importation de fourrages faisait un bond en avant fantastique.

Or, il aurait été possible de pratiquer une politique moins ruineuse. Reprenons encore une fois la démonstration !

LE VEAU DE LA VACHE

Au même moment nous avons importé des veaux à un rythme accéléré, des succédanés de lait, des denrées fourragères d'une part et d'autre part nous avons connu une surlivraison de lait transformé en beurre à coups de millions.

N'aurait-il pas été plus simple d'élever des veaux avec du lait entier séché ? Cette opération serait revenue moins cher aux paysans que de se voir infliger une retenue de 5 ct. sur le prix du lait. La démonstration en a été faite plusieurs fois sur la base de la comptabilité de 95 exploitations, contrôlées par l'Union suisse des paysans.

UN HOMME SEUL QUI AVAIT RAISON

M. Därendinger n'est plus un homme seul. Le nouvel arrêté sur le lait, qui prévoit que les surplus, au-delà de 25 millions de quintaux, devront être repris par les producteurs sous forme de poudre de lait entier, est un premier succès. Ne dit-on pas qu'il a réussi à convaincre M. Hofmann, le directeur de l'Union centrale des producteurs de lait ?

Mais il reste que l'ensemble de la politique agricole est en cause. Il n'y a certes pas de solution miracle partielle ; l'agriculture suisse, pour des raisons qui tiennent au climat, au prix du sol, à l'endettement restera une agriculture chère. En revanche l'absence de politique d'ensemble, d'orientation de la production, le poids des féodalités, notamment celles qui gravitent autour de petites laiteries, coûte au pays des sommes folles ; et cet argent fait défaut pour entreprendre des réformes de structure et des investissements utiles qui amélioreraient le revenu agricole.

Nous n'avons pas le goût des grands mots. Mais il faut dire que de 1966 à 1969, la politique agricole et laitière a été un scandale, une perte pour les producteurs frappés par la retenue, un gaspillage des deniers publics.

Or la réorientation n'est aujourd'hui encore qu'amorcée ! D. P.

Promouvoir les nécessaires ajustements

(WJ) — En théorie, on distingue trois sortes de mouvements migratoires : les migrations à l'intérieur du pays, l'immigration et l'émigration. Nous ne nous occuperons ici que des deux premières, qui se heurtent à toutes sortes de difficultés et posent des problèmes ardu à résoudre. La même remarque vaut aussi pour les transferts « verticaux » d'une catégorie sociale à l'autre. L'effectif relativement faible d'enfants d'ouvriers et de paysans dans les établissements moyens

et supérieurs d'instruction en témoigne.

Les mouvements migratoires qui vont d'une région linguistique à l'autre, qui franchissent des niveaux économiques différents sont particulièrement difficiles. Les Romands sous-estiment trop souvent combien les Suisses allemands, à cause de leur dialecte, ont de la peine à établir le contact avec les Allemands.

Les passages d'une catégorie sociale à l'autre posent également des problèmes de langue. Chaque profession a son langage propre, son jargon. Les termes techniques séparent les hommes. On peut en dire autant des niveaux différents de culture. Le climat familial, les conversations, les préoccupations ne sont pas les mêmes dans une ferme, dans une famille d'ouvrier, de fonctionnaire ou d'intellectuel — ce qui crée des difficultés de contact et des barrières invisibles, mais efficaces entre les groupes sociaux — en dépit de la théorie optimiste de la société sans classe.

Ces difficultés diverses, le fédéralisme scolaire contribue aussi à les renforcer. Pour des raisons tout à la fois historiques et politiques — mais dont l'importance va en diminuant — les cantons sont restés souverains en matière scolaire. Il y a une génération encore, l'histoire suisse était considérée dans une autre optique dans les cantons — encore essentiellement campagnards — du Sonderbund et dans les cantons réformés, urbains et industrialisés.

On constate aussi que les événements politiques qui se déroulent dans un Etat voisin sont interprétés différemment dans les diverses régions linguistiques du pays, encore que la cohésion nationale que les deux dernières guerres mondiales ont renforcée ait modifié à maints égards ces différences d'optique.

Les autorités des divers cantons — la « souveraineté cantonale » paraissant incontestable et incontestée — ne se sont guère soucies des migrations intérieures. Il paraissait évident que c'était aux nouveaux venus qu'il appartenait de s'adapter. Et l'on ne faisait quasiment rien pour faciliter leur intégration. Ne devaient-ils pas s'estimer trop heureux d'être accueillis ?

Les cantons romands, fiers de leur capacité d'assimilation, se sont fort peu préoccupés des difficultés d'intégration des Confédérés venus d'outre-Sarine, et les Suisses allemands tout aussi peu de celles des Romands. On ne s'est pas soucié davantage des problèmes de la population rurale qui affluait vers les villes. Jusqu'à ces derniers temps, les classes ouvertes dans les écoles pour accueillir et intégrer les enfants des « nouveaux venus » constituaient une exception.

De même, à l'exception d'une poignée d'instituteurs, les départements de l'instruction publique et le corps enseignant n'ont guère pris, trop longtemps, conscience des problèmes des enfants d'ouvriers.

Il a fallu attendre l'irruption massive d'immigrants, qui ont placé nos écoles en face de difficultés inouïes, pour rendre les autorités attentives aux problèmes que posent les migrations. Si l'on n'avait pas créé des classes spéciales pour les enfants venus d'ailleurs, c'est la formation de la jeunesse scolaire indigène qui eût été compromise.

Ces difficultés ont contraint les autorités et les pédagogues à étudier plus attentivement les problèmes scolaires, les conditions d'un passage optimal d'un degré à l'autre : de l'école primaire à l'école secondaire, au gymnase, au technicum et à l'Université, et à mettre des réformes en branle — des réformes dont le rythme est appelé à s'accroître.

On convient aujourd'hui qu'il ne suffit pas d'ouvrir des classes spéciales pour les immigrés étrangers, mais que les problèmes et difficultés des enfants suisses qui viennent d'autres cantons et régions méritent la même attention. Pour stimuler la mobilité sociale, qui est l'un des éléments de la croissance économique, il ne suffit pas d'accorder des bourses aux enfants d'ouvriers et de paysans ; il faut aussi s'employer à résoudre leurs problèmes avec sympathie et attention.

Ces constatations ne visent pas à minimiser les difficultés qu'affrontent les enfants d'immigrés. Mais il n'en reste pas moins que le moment est venu de se soucier davantage des problèmes d'adaptation des enfants et des adultes qui viennent d'autres cantons et régions. Le temps est révolu où l'on pouvait les abandonner à eux-mêmes.

Trop longtemps le cantonalisme, un fédéralisme étroit ont maintenu des discriminations. L'égalité de droit, inscrite dans la Constitution, ne signifie pas seulement que tous doivent être traités juridiquement sur le même pied, que tous soient égaux devant la loi ; elle signifie aussi qu'il faut tenir compte de leurs particularités, de ce qui les rend différents. Cela suppose que l'on doit accepter comme une réalité cette manière différente d'être et les problèmes particuliers qu'elle pose. Cela suppose également l'obligation de se pencher très sérieusement sur les difficultés scolaires qu'affrontent les enfants d'ouvriers et de paysans afin de leur ouvrir, à dons égaux, les mêmes possibilités de promotion qu'à ceux des autres catégories sociales. En résumé, l'effort pour stimuler l'intégration, l'assimilation des nouveaux venus — qu'ils soient Suisses ou étrangers — doit être intensifié. Il est en passe de l'être. A nous tous de pousser à la roue. C. S. S.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE
FRACTION DU GRAND CONSEIL :
 Caucus. — Jeudi 18 décembre, à 20 h., au Café de l'Hôtel-de-Ville.

CANTON DE VAUD
LAUSANNE. — Le Parti socialiste lausannois recevra Pierre Graber, conseiller fédéral, vendredi 19 décembre, à 20 h., à la Maison du Peuple, salle N° 4. Souper vaudois auquel les membres du parti et leurs épouses sont cordialement invités.

LAUSANNE : Comité directeur. — Samedi 20 décembre à 14 h. 30, salle 5-6 de la Maison du Peuple. Il s'agit bien du comité directeur et non du bureau comme indiqué sur certaines convocations.

CANTON DE NEUCHÂTEL
 Les caissiers des sections neuchâtoises sont priés de retourner les timbres non vendus et les cotisations au caissier cantonal Pierre Frey, Rossiers 7, La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 10 janvier 1970.

LA CHAUX-DE-FONDS : Sortie de fin d'année du parti. — Samedi 27 décembre, départ à 9 heures de la Maison du Peuple. Dernières inscriptions jeudi 18 décembre, chez W. Malcotti, Charrière 102, tél. 3 42 96.

ESCRIME. — Le Suisse Daniel Giger, champion du monde junior, a remporté le 9^e tournoi international du Liban à l'épée, à Beyrouth, en battant en finale le Libanais Khalil Kallias. Le Français François Jeanne est troisième. Trente-deux tireurs de sept nations (France, Suisse, Turquie, Maroc, Algérie, Egypte et Liban) ont pris part à ce tournoi. Daniel Giger, qui fit preuve d'une excellente forme, enleva un spectaculaire assaut contre le Français Jeanne.

BOXE. — L'Italien Franco Zurlo est devenu champion d'Europe des poids coqs en battant l'Espagnol Mimoun Ben Ali aux points en quinze reprises à Taurianova (Reggio de Calabre). Le titre était vacant depuis le renoncement de l'Italien Salvatore Burrini.

D'UN SPORT A L'AUTRE

Résultats et classements

LNA

Berne—Kloten, 6-4
 Genève-Servette—Sierre, 5-3
 Viège—La Chaux-de-Fonds, 2-11
 Zurich—Langnau, 3-5

1. Chx-de-Fds	12	9	1	2	67-31	19
2. Genève-Serv.	12	6	3	3	54-44	15
3. Sierre	12	6	3	3	48-39	15
4. Kloten	12	4	4	4	58-60	12
5. Berne	12	5	1	6	46-52	11
6. Langnau	12	5	0	7	57-55	10
7. Zurich	12	3	3	6	46-63	9
8. Viège	12	2	1	9	30-70	5

LNB, ouest

Lausanne—Sion, 2-4
 Young-Sprinters—Bienne, 2-2
 Villars-Champéry—Fribourg, 3-4
 Thoun—Lucerne, 11-0

1. Bienne	13	8	2	3	58-39	18
2. Thoun	13	8	1	4	61-38	17
3. Fribourg	13	7	2	4	44-43	16
4. Sion	13	7	0	6	48-53	14
5. Villars-Champ.	13	6	1	6	55-50	13
6. Lucerne	13	4	1	8	35-62	9
7. Y.-Sprinters	13	4	1	8	41-45	9
8. Lausanne	13	3	2	8	37-49	8

LNB, est

Kusnacht—Grasshoppers, 4-4
 Saint-Moritz—Ambri-Piotta, 4-8
 Coire—Lugano, 3-4
 Davos—Winterthour, 11-3

1. Ambri-Piotta	13	11	2	0	73-32	24
2. Davos	13	10	3	0	68-28	23
3. Lugano	12	8	1	3	37-23	17
4. Coire	13	7	1	5	61-48	15
5. Kusnacht	12	3	2	7	29-53	8
6. Grasshoppers	13	3	2	8	41-47	8
7. Winterthour	13	2	1	10	43-90	5
8. Saint-Moritz	13	1	0	12	34-65	2

FESTIVAL DES BERRA

VIÈGE—LA CHAUX-DE-FONDS, 2-11 (0-5, 0-1, 2-5). — Mille deux cents spectateurs. Arbitres : MM. Gerber (Munsingen) et Brenzikofzer (Berne). Buts : 6' Turler, 11' Pousaz, 13', 22', 43', 51' et 59' R. Berra, 15', 16' et 44' Dubois, 42' A. Berra, 51' K. Pfammatter, 56' Ludi.

Viège : Williner ; O. Truffer, Zurbruggen ; A. Zenhäusern, A. Truffer ; B. Zenhäusern, A. Pfammatter, H. Truffer ; Ceri, Ludi, F. Wyssen ; P. Pfammatter, Elsig, In Albon.

La Chaux-de-Fonds : Rigolet ; Huguenin, Kunzi ; Furrer, Sgualdo ; Du Bois, Berger, Pousaz ; R. Berra, A. Berra, Reinhard ; Jeannin, Turler, Curchod.

La classe du H.-C. La Chaux-de-Fonds a éclaté au grand jour à Viège. Les Valaisans ont pu voir hier soir une grande équipe. Même si l'addition est grande, le résultat correspond parfaitement à la physionomie de la partie. Trois absents pour cette rencontre : Bassani et J. Truffer pour Viège et toujours Stambach pour La Chaux-de-Fonds. Viège n'a pratiquement résisté que treize minutes, c'est-à-dire jusqu'au moment où René Berra, imitant Turler puis Pousaz, marqua le troisième but. Après, ce fut un match à sens unique, mis à part quelques

moments au deuxième tiers où La Chaux-de-Fonds s'est un peu relâchée et où Viège en a profité. Mais ici, les Valaisans, même s'ils inquiétèrent un peu Rigolet (par exemple un tir de Ludi sur le montant), n'arrivèrent pas à le battre.

Finalement, pour le dernier tiers, La Chaux-de-Fonds afficha à nouveau une classe de technique et un jeu qui laissèrent souvent le public viégeois plein d'admiration. Il fallut attendre la 51^e minute pour voir K. Pfammatter réussir le premier but valaisan. Mais, à ce moment-là, le résultat avait déjà passé à 10-0.

Les Chaux-de-Fonniers n'ont pas eu de point faible. Les frères Berra, en compagnie de Reinhard, ont formé un trio redoutable. Comme au début de saison, ils ont fait montre d'une belle entente. Ils s'en sont d'ailleurs donné à cœur joie, puisque René Berra marqua cinq buts, alors qu'André Berra en mit un à son tableau de chasse.

La Chaux-de-Fonds a maintenant pris ses distances. La première place du tour préliminaire et les trois points de bonification ne peuvent plus lui échapper. En effet, même si les hommes de Pelletier perdent à Zurich samedi et à Viège mardi prochain, ils resteront premiers au goal average.

C'est une bonne affaire pour eux, puisqu'ils resteront au repos le 3 janvier, lors de la première soirée du tour final pour le titre de champion suisse. J. B.

Langnau n'a pas encore abandonné

ZURICH—LANGNAU, 3-5 (0-3, 2-1, 1-1). — Buts : 5' H. Wuthrich, 11' et 20' Lengweiler, 16' et 60' A. Lehmann, 29' Keller, 31' et 55' P. Aeschlimann. — Les Zurichois ont perdu ce match durant la première période, en ne sachant pas s'opposer au départ en force des Bernois. Ils se livrèrent ensuite vainement à une course poursuite. La victoire de Langnau est finalement méritée.

BERNE—KLOTEN, 6-4 (2-1, 1-2, 3-1). — Buts : 2' et 26' Wyss, 17' Bacher, 18' H. Luthi, 23' Rufer, 27' et 45' U. Luthi, 42' Dolder, 52' Dellsperger, 58' R. Schmid. — Après un début de partie équilibré, les Bernois ont pris la direction du jeu durant la dernière période pour remporter un succès mérité.

CLERC EN GRANDE FORME

GENÈVE-SERVETTE—SIÈRE, 5-3 (2-0, 2-2, 1-1). — Six mille spectateurs. Arbitres : MM. Vuillemin (Neuchâtel) et Ehrensperger (Kloten). Buts : 4' Henry, 20' Kast, 30' Theler, 34' Lentillon, 37' Delarzes, 39' Taillens, 45' Lentillon, 46' G. Mathieu.

Genève-Servette : Clerc ; Conne, Rondelli ; Bettiol, Birfod ; Dubi, Chappot, Delarzes ; Giroud, Henry, Kast ; Pargaetz, Johner, Lentillon.

Sierre : Croci-Torti ; Henzen, J.-C. Locher ; G. Mathieu, Oggier ; N. Mathieu, R. Mathieu, Taillens ; Debons, Imhof, Emery ; Dekumbis, K. Locher, Theler.

Les Genevois ont joué d'une façon disciplinée, beaucoup plus qu'ils ne l'avaient fait une semaine auparavant contre La Chaux-de-Fonds. C'est ce qui leur a surtout apporté la victoire hier soir, une victoire qui les place au deuxième rang (deux points de bonification en jeu) et qui est entièrement méritée.

Mais les Valaisans ont aussi prouvé qu'ils étaient capables et que leur bon classement n'est pas usurpé. Comme de coutume dans l'équipe de Rolf Meyer, on se bat avec volonté, avec cran et avec acharnement.

En battant Sierre, les Genevois ont

fait le jeu de La Chaux-de-Fonds, qui pourra maintenant aller en toute tranquillité à Sierre. C'est Clerc qui a fait une très grande partie. Il a résisté aux attaques valaisannes lorsqu'il le fallait, c'est-à-dire au deuxième tiers et surtout au début de la troisième période. D'ailleurs, si l'on fait le compte des shoots retenus par Clerc on en trouve une trentaine, contre vingt pour Croci-Torti.

En prenant une avance de deux buts au premier tiers, ce fut réussi pour Genève-Servette, puisque cette même différence est apparue à la fin du match. Au deuxième et au troisième tiers, les Valaisans ont dominé par moments, mais les Genevois ont chaque fois su garder leurs deux buts d'écart. C'est, à notre avis, la ligne Chappot-Dubi-Delarzes qui a fait les meilleures choses. Quant au trio Giroud-Henry-Kast, si Giroud fut dans une excellente soirée, en revanche, cette ligne a quelque peu souffert de la «grippe» d'Henry. La troisième ligne genevoise a fait l'impossible pour tenir et elle a réussi. Elle a même marqué deux buts.

En vérité, les Genevois ont livré une belle bataille. Ils ont gagné et c'est important pour eux. Int.

Non, disent les Suisses

Nous avons donné mardi le calendrier du groupe B des championnats du monde de Bucarest. Or ce dernier n'est pas conforme aux décisions prises par le Comité directeur de la Ligue internationale de hockey sur glace. Pour la Ligue suisse, la divergence principale concerne le match Suisse—Etats-Unis, qui a été fixé au 5 mars, mais qui a été annoncé pour le 23 février. Cette divergence provient du fait

que les Américains ont demandé de pouvoir quitter Bucarest un jour avant la fin du tournoi ; pour qu'ils puissent le faire, il conviendrait d'avancer le match Suisse—Etats-Unis au 22 ou au 23 février. Une décision définitive n'a cependant pas encore été prise à ce sujet, mais les Suisses ne sont pas contents. Ils désirent que le match Suisse—USA se joue, comme prévu, le 5 mars, à 11 h. 30.

Tout savoir sur le football

● Huitièmes de finale de la coupe des villes de foire (matches retour le 14 janvier) : Anderlecht—Dunfermline Athletic, 1-0 ; Newcastle United (tenant du trophée)—Southampton, 0-0 ; Kilmarnock—Dynamo Bacau, 1-1.

● En demi-finale de la coupe de la Ligue anglaise, Manchester United et Manchester City ont fait match nul, 2-2. Manchester City est qualifié pour

la finale sur le score total de 4-3. Il rencontrera West Bromwich Albion le 7 mars à Wembley.

● Championnat d'Angleterre de première division : Leeds United—West Ham United, 4-1 ; Tottenham Hotspur—Everton, arrêté à la 30^e minute sur le score de 0-0 en raison d'une panne de l'installation pour nocturnes. Classement : 1. Leeds United, 25-38 ; 2. Everton, 23-37 ; 3. Liverpool, 24-30.

CYCLISME. — Le Hollandais Peter Post, associé au Belge Romain Deloof, a remporté une nouvelle victoire dans les Six Jours d'Amsterdam, devant les Allemands Klaus Bugdahl-Dieter Renz, seule équipe à avoir terminé dans le même tour. Au cours de la dernière soirée, le Suisse Louis Pfenninger a reçu un nouveau partenaire en la personne du Tchecoslovaque Jiri Daler, ce qui lui a permis de prendre la huitième place.

ATHLÉTISME. — L'Australienne Pamela Kilborn (30 ans) a amélioré une nouvelles fois le record du monde féminin du 200 m. haies en 25"8, à Melbourne. Elle avait déjà battu ce record au début de novembre en 26".

PROGRAMMES



RADIO

Jeudi 18 décembre 1969
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 17.15 Tous les jeunes. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Le défi. 20.00 Magazine 69. 20.30 Ce qui me chante. 21.45 «La Main à la Bague d'Opale», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Médecine. 23.00 Araignée du soir. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.10 Légèrement vôtre. 20.30 Hommage à J. Chardonne. 21.30 Chansons souvenirs. 22.00 Chasseurs de sons 22.30 Europe-jazz.
BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Récit. 16.30 Thé-concert. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 20.35 Orch. 21.00 Marches 21.30 Magazine culturel. 22.15 Inf. 22.25 Jazz. 23.30 Divertissement populaire.

Vendredi 19 décembre 1969

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-prémière. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Page de Telemann. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Page de Telemann. 10.00 Inf. 10.05 Page de Telemann. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Page de Telemann. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-neige. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 «L'Affaire Blaireau», feuilleton. 13.00 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Matinée. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Mémento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 18 décembre 1969
 16.45 Jardin de romarin. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Bulletin. 18.05 Vie et métier. 18.35 Bonsoir. 19.00 Les Pouce-tots. 19.05 Cette semaine au Parlement. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Camérasport. 20.50 «Jean-Roch Colgnat», feuilleton. 21.45 Dites-le en couleurs. 22.05 Vie littéraire. 22.35 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Jeudi 18 décembre 1969
1^{re} chaîne. — 18.15 Dernière heure. 18.20 Schmilblic. 18.35 Magazine féminin. 18.55 Pépinière. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Le Petit Monde de Marie-Pleinsence», feuilleton. 19.45 Inf. première. 20.20 Des agents très spéciaux. 21.10 Panorama. 22.10 Les grands amis. 23.15 Télénuît.
2^e chaîne. — 17.30 Institut pédagogique. 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.40 «Ma Sorcière bien-aimée», feuilleton. 20.10 Le mot le plus long. 20.30 24 heures sur le II. 21.05 «D'Aragnan», feuilleton. 22.35 Un explorateur de la vie.



— L'air est frais, dit-elle en frissonnant ; il ne faut pas rester immobiles.

Ils s'arrachèrent à leur contemplation. Elle le ramena par un autre chemin, plus rapide, qui descendait à travers les hêtres. Elle pressait le pas, comme pour mettre fin plus vite à leur tête-à-tête. Ils n'essayeraient point de se parler.

Comme ils rentraient dans le verger en fleurs, ils aperçurent la femme de chambre qui les cherchait, et vint à eux en annonçant :

— M. Leen est ici, il attend Madame au jardin.

Ils se hâtèrent, reprirent l'allée des lilas et distinguèrent bien vite la fine silhouette de M. Leen, qui semblait étudier les pousses avec une extrême attention. En levant la tête, il les vit à

son tour et s'approcha, le chapeau à la main. Trembloz le trouva plus élégant encore, plus parfait que lorsqu'il l'avait vu pour la première fois : il en éprouva comme un sourd malaise et prit congé dès qu'il put :

— Vous partez, décidément ? dit Antoinette.
 — Oui, madame, répondit-il ; j'ai déjà abusé de votre obligeance... Permettez-moi de vous charger de mes compliments pour M. Massod de Bussens...

Il pensait qu'il la gênait peut-être, et cette idée lui fit si mal qu'il pâlit comme au coup d'une émotion brusque et forte.

Elle le remercia. Puis, lorsqu'il s'éloigna après avoir salué M. Leen, dont l'œil pénétrant et clair lui causait une véritable angoisse, elle ajouta :

— J'espère, monsieur, que nous aurons le plaisir de vous voir quelquefois... souvent...

— Si vous le permettez, madame...

— D'autant plus que, comme je vous l'ai dit, j'aurai besoin pour notre protégée de vos conseils... de votre appui peut-être...

Il s'inclina et partit. Comme il allait sortir du jardin, il rencontra Rose qui jouait dans la cour avec Nestor. Isolée dans la maison, regardée avec méfiance par les domestiques, elle s'était bien vite liée d'amitié avec l'énorme chien. En ce moment, elle le faisait sauter, gambader, puis ramper devant elle ; et, son petit pied posé sur la tête cerclée de fer du dogue, elle prenait des poses de triomphatrice, en riant d'un beau rire insouciant et clair, comme si elle eût été la plus heureuse des jeunes filles. Trembloz aurait voulu lui adresser

quelques paroles : tant de légèreté le déconcerta, il évita de la regarder. En se retournant du côté du jardin, il revit M^{me} Massod de Bussens et M. Leen qui se dirigeaient ensemble vers le perron du salon. Ils lui tournaient le dos et paraissaient absorbés dans une causerie animée ; Henri les observa pendant quelques secondes : ils allaient à pas très lents, sur le gravier des allées ; puis, Antoinette s'arrêta devant un rosier, choisit un bouton prêt à s'épanouir, se pencha pour le cueillir, et, d'un geste charmant, l'offrit à son compagnon, qui en orna sa boutonnière... Alors, Trembloz sentit comme une morsure au cœur, tandis qu'avec une irrésistible soudaineté, toute une végétation d'affreux soupçons, de pensées empoisonnées se levait en lui. En un clin d'œil, il fit le tour des plus avilissantes hypothèses : cette femme, qui tout à l'heure lui semblait si pure, dont la présence ne lui inspirait qu'un chaste ravissement, auprès de laquelle il se croyait l'âme meilleure, le cœur plus noble, il la souilla comme à plaisir de toutes les suggestions d'une jalousie exaspérée. De basses injures montaient à ses lèvres, tandis qu'un vertige de folie le faisait chanceler derrière le portail qu'il venait de refermer. Ce fut une crise foudroyante, qui dura quelques secondes ou quelques minutes, dont il sortit comme on s'éveille d'un cauchemar tissé d'épouvante et d'horreur, mais éclairé sur l'orage qui s'amas-sait au fond de son être. Et ce cri jaillit de son angoisse :

— Est-ce que je l'aime?... Mon Dieu ! est-ce que je l'aime?...

Et il reprit sa marche, écrasé par l'effroi de cette découverte, honteux des éclairs d'infamie qui venaient de la lui révéler, raidissant ses forces pour repousser ses soupçons renaissants et ses désirs lâchés, puis, peu à peu, reconquis par une grande douceur qui noya toutes ces fanges, par des idées de dévouement, d'abnégation, de pure tendresse dont il berçait son imagination meurtrie...

VIII

A l'idée de rentrer chez lui, où sa mère, qui l'attendait, ne manquerait pas de lui tenir des propos pénibles, Trembloz frissonna ; et il s'attrista de sa destinée : d'autres ont une famille qui les aime, où ils trouvent réconfort et soutien ; lui, il était comme seul ; l'unique lien qui l'unissait à sa mère, c'était celui du devoir, car, comme une créature d'autre race, elle parlait une autre langue que la sienne. Ils ne se comprenaient pas : elle le froissait, il l'irritait. Depuis une semaine, il ne s'agissait entre eux que de Jeanne Sordes : les projets de mariage de la vieille femme avait conçus, d'abord très vagues, prenaient corps, s'enracinaient dans sa tête dure : elle «voulait», de toute l'âpreté de son ambition, de toute la rudesse de son énergie ; et elle poursuivait son but, selon ses moyens, en revenant toujours à la charge, en répétant constamment les mêmes arguments, comme si elle eût compté vaincre par obsession :

(A suivre.)

La Chaux-de-Fonds

Portescap favorise l'organisation des loisirs

Les dirigeants de notre plus grand centre industriel local attachent, fort heureusement et fort justement, une grande importance à l'organisation des loisirs. Pour en assurer le développement, ils ont créé une fondation des loisirs, dotée d'un secrétariat et d'un comité, qui réunit notamment les responsables des activités suivantes: rallye, football, tir, gymnastique, ski, ping-pong, karting et échecs.

Pour apporter un nouvel essor à ces activités et créer un lieu de rencontre bien distinct de l'entreprise, Portescap a consulté le comité de la Fondation des loisirs, avant de procéder à l'achat d'un domaine et d'une ferme. Les bâtiments seront aménagés au gré des employés, qui sont invités à répondre à un questionnaire. L'étalement des transformations et de l'équipement fera l'objet d'un programme de cinq ans, qui dépendra naturellement des données architecturales, mais, aussi et surtout, des réponses obtenues.

Le directeur général de Portescap, M. Ph. Braunschweig, s'est notamment exprimé ainsi:

« Vous avez certainement appris que nous allons acheter un grand domaine avec une ferme, le Gros-Crêt, qui sera mis à la disposition du personnel comme centre de loisirs. Mon but, maintenant, est de vous expliquer pourquoi nous avons pris cette décision.

» Tout d'abord pourquoi? Comme vous le savez, il y a de nombreuses activités de loisirs à Portescap qui marchent très bien; elles sont complètement organisées par le personnel, sans intervention de la direction, mais elles restent limitées faute de terrain et de locaux qui seraient utiles dans certains cas. D'autre part, dans un proche avenir, il deviendra nécessaire de pouvoir revenir à la nature car notre vie urbaine est épuisante et les heures de loisir vont augmenter. C'est pourquoi il nous a semblé naturel et important que le personnel de Portescap puisse disposer d'un lieu de rencontre à proximité de la ville.

» Ce que l'on y fera dépendra de vous et vous pourrez faire bénéficier vos familles de ce centre. Portescap a créé une fondation pour les loisirs, ce qui fait que le domaine n'appartiendra pas à Portescap, mais à la fondation — ce qui est une garantie supplémentaire de voir la direction de Portescap ne pas intervenir directement dans vos loisirs. Portescap mettra chaque année dans son budget une somme à disposition permettant de faire les améliorations nécessaires au domaine du Gros-Crêt. Ce sera le travail d'un groupe formé de représentants de la fondation et du Comité du personnel pour les loisirs de gérer ces fonds. Par contre, l'organisation

des loisirs sera complètement indépendante.

» Certains se demandent si l'argent vient du Fonds de prévoyance en faveur du personnel; ce n'est pas le cas; il vient entièrement de Portescap.

» Comment allons-nous procéder pour établir un plan? Dans « Portescapade », vous trouverez une description et un questionnaire. Grâce à celui-ci, nous saurons ce que vous désirez. Ensuite, nous ferons une synthèse de tous les désirs et établirons des priorités. A l'aide d'un architecte urbaniste, nous ferons un plan d'utilisation du domaine avec un programme de travaux sur cinq ans. Ce programme sera discuté et mis au point avec le Comité des loisirs et il servira de base pour les différents travaux effectués sur notre domaine.

La ferme du Gros-Crêt, située à l'est du sommet de Pouillerel, à une altitude de 1275 m., est également connue sous le nom de « Chez Lüscher », son propriétaire qui y exploitait une carrière de pierre jaune. Le domaine est vaste: 37,6 hectares, de pâturages, de prés et de forêts. Un véritable royaume pour y faire du sport ou se livrer au repos sous ses grands sapins.

PORTESCAP AMÉLIORE LES PRESTATIONS DE SA CAISSE DE RETRAITE

M^e M. Favre a présenté, d'autre part, un bref rapport sur la gestion de la caisse de retraite. L'intérêt moyen des capitaux judicieusement placés est de 6,35 %, ce qui est supérieur aux prévisions. Deux améliorations seront apportées, dans les prestations aux assurés:

1. Les rentes seront augmentées de 10 %, voire plus pour celles d'orphelins;

2. La rente dépend du salaire comme dans la presque totalité des caisses de ce genre. Le salaire moyen est déterminant pour la fixation de la rente. On abandonnera dès maintenant, dans le calcul, les années d'occupation antérieures à 1968. Ceci se traduira donc par une amélioration de la moyenne au moment d'en bénéficier.

Tous ces renseignements ont été donnés dans une séance qui réunissait hier, en fin d'après-midi, les employés de l'entreprise au Théâtre de notre ville. Nous reviendrons sur d'autres renseignements découlant du rapport de gestion de Portescap. E. M.

Au Home d'enfants: Une tradition mise à mal par la maladie

Il est de tradition que, quelques jours avant Noël, les pensionnaires du Home d'enfants offrent à leurs parents et invités un spectacle auquel ils tiennent tous à collaborer. La date du samedi 20 décembre avait été fixée. Les préparatifs, les costumes, les décors, les répétitions étaient fort avancés lorsque la maladie vint freiner puis anéantir cette juvénile ardeur. Il ne restait plus qu'à supprimer la fête, faute de combattants. Le désenchantement des enfants est partagé par leurs éducateurs. Preuve en est qu'ils s'expriment notamment ainsi pour aviser leurs invités des mesures prises, ou, plutôt, imposées par les circonstances:

« Vous comprendrez certes ce que cela nous coûte, tant il est vrai que cette soirée de Noël est toujours pour les enfants et pour nous tous un moment chaleureux, une source d'élan et d'ouverture sur la vie. »

Ainsi, la grippe a vaincu la très grande bonne volonté de la direction et des éducateurs du Home d'enfants. Le thé et les tisanes ont remplacé les répétitions du grand et beau spectacle préparé pour Noël. C'est grand dommage pour les enfants qui se réjouissaient de faire valoir leurs talents de chanteurs, d'acteurs et de diseurs. Mais que voulez-vous, lorsque les gorges et les cerveaux en-

fantins sont enfiévrés, il vaut mieux les soigner que de les mettre à contribution. On évitera surtout de mêler les microbes des invités à ceux des pensionnaires, les guérisons en seront activées. Et — c'est notre vœu — tous les enfants auront retrouvé leur voix et leur vivacité pour fêter Noël le jour fixé par le calendrier. E. M.

QUINZAINE DU CINÉMA SUISSE A L'ABC. — Vendredi, samedi et dimanche, à 20 h. 30, et samedi et dimanche, à 17 h. 30, « Charles mort ou vif », d'Alain Tanner. Vendredi, débat avec le réalisateur.

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Le tribunal, présidé par M. F. Boand, a condamné:

B.P., à 200 fr. d'amende et 180 fr. de frais, avec radiation après un an, pour ivresse au guidon.

R.A., à 250 fr. d'amende et 160 fr. de frais pour ivresse au volant.

M.S., à 6 jours d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et 160 fr. de frais pour ivresse au volant.

R.M., à 3 jours d'arrêts et 160 fr. de frais pour ivresse au guidon.

D.M., à 2 jours d'arrêts et 160 fr. de frais pour ivresse au guidon.

M.M., à 10 jours d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et 200 fr. de frais pour ivresse au volant.

J.-R. R.-R., à 3 jours d'arrêts avec sursis pendant 2 ans, 100 fr. d'amende et 30 fr. de frais pour ivresse au volant.

J.F., à 10 jours d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et 180 fr. de frais, avec publication du jugement, pour ivresse au volant.

De plus, le tribunal rendra un jugement en janvier pour une plainte portée contre le propriétaire d'un guépard, à la suite des frasques de ce dernier. Il semble que la loi et les règlements ne prévoient aucune taxe ni aucun contrôle des fauves.

Le Locle

NOËL DES SOCIÉTÉS LOCALES.

— Le Noël de cette association se déroulera vendredi soir 19 décembre, dès 19 h., sur la place de la Cure. Après la sonnerie des cloches, l'illumination de l'arbre, la fanfare de la Croix-Bleue exécutera deux chorals, puis un représentant de l'Eglise catholique apportera le message de sa paroisse et de la communauté protestante. Le chœur d'enfants du Foyer des Billodes enchaînera par deux chants de circonstance, puis cette fête se terminera par la distribution de surprises aux enfants.

MÉMENTO LOCIOS

CINÉMA LUX: 20.30, «Le Jour des Apaches». CINÉMA CASINO: 20.30, «Un Délégué à la Dynamite». PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Mariotti. (Dès 21 h., le No 17 renseignera.)

● **BERLIN-EST.** — Le Parlement allemand a adopté mercredi une résolution autorisant le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres de la RDA à prendre des mesures susceptibles d'entraîner une normalisation des relations entre les deux Allemagnes.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Porrentruy: Gros incendie

L'entrepôt de la bonneterie Spira, à la sortie de Porrentruy, en direction de Delémont, a été complètement détruit par les flammes mercredi soir. Les dégâts se montent à environ un million et demi de francs. On ne connaît pas encore les causes du sinistre.

C'est vers 19 h. 50 que des ouvriers se trouvant encore dans la fabrique donnèrent l'alerte alors que l'entrepôt prenait feu dans sa partie qui jouxte l'usine. Grâce à la rapide intervention des pompiers, celle-ci put être sauvée; cependant, quelques machines à tricoter ont été endommagées. Les stocks de l'usine sont détruits; à eux seuls ils sont estimés à plusieurs centaines de milliers de francs. Pour la direction de l'usine, il s'agira maintenant de trouver des fournitures pour occuper les quelque 200 ouvriers de la bonneterie.

SKI NORDIQUE DANS LES FRANCHES-MONTAGNES. — Dès l'hiver 1969-1970, la compagnie des chemins de fer du Jura ouvrira et entretiendra une piste de ski nordique au moyen d'une motogule entre La Ferrière et Les Breuleux, sur 12 km. L'ouverture officielle de cette piste est fixée au 11 janvier. En principe, c'est le conseiller fédéral Bonvin qui prendra la tête de la colonne.

MOUTIER: Cinq blessés dans une collision. — Hier, vers 7 h. 40, un automobiliste de Tramelan, M. F. Mafil-

len, qui circulait en direction de Delémont, a perdu le contrôle de sa voiture dans un virage, à la hauteur de la scierie Steullet, dans les gorges de Moutier. Sa machine partit sur la gauche et entra en collision avec une camionnette de l'entreprise Recrido, de Courfaivre.

Une voiture, conduite par M. G. Comté, de Châtillon, qui suivait de près la camionnette, l'a tamponnée à son tour. Les dégâts se chiffrent à 12 000 francs pour l'ensemble des trois véhicules.

Les blessés sont au nombre de cinq. M. Mafflen souffre de douleurs dorsales et de contusions, ses passagers, M. G. Vuilleumier de blessures ouvertes au cuir chevelu et au visage, M. J.-Ph. Châtelain, le plus gravement atteint, souffre d'une forte commotion, tous son domiciliés à Tramelan.

Le chauffeur de la camionnette, M. D. Dick, de Courfaivre, est resté en observation à l'hôpital, mais n'a apparemment rien de grave, alors que son passager, M. R. Veya, de Bassecourt, souffre d'une commotion et de blessures à une main. (w.)

MÉDECIN CANTONAL A PLEIN TEMPS. — Le Conseil exécutif bernois a nommé médecin cantonal à plein temps et chargé de cours, le D^r U. Frey, 1918, originaire de Bâle, spécialiste des maladies internes, demeurant à Berne. Pendant des décennies, ce poste très important pour la santé publique fut occupé à titre accessoire.

Bienne

BIENNE: La question des écolages

Mercredi après midi s'est réunie, pour la première fois, à Bienne la commission extra-parlementaire qui aura pour tâche de résoudre le problème des écolages dans la région de Bienne et des communes limitrophes. Ce problème est assez aigu pour certains parents romands, car la ville de Bienne a imposé un écolage de 2000 fr. par enfant qui fréquente l'école primaire et de 200 fr. par enfant inscrit dans une école secondaire.

Certaines communes des environs de Bienne ont pris la décision de ne participer qu'en partie aux frais d'écolage des enfants qui, pour des raisons de langue, doivent aller en classe à Bienne. La charge financière est lourde pour certains parents. Parallèlement à cette question, pour laquelle la commission devra chercher une solution, le problème linguistique a été évoqué au cours de la réunion.

Présidée par M. Kohler, conseiller d'Etat bernois, la commission a nommé, pour les prochaines réunions, son président en la personne de M. O. Wenger, conseiller national, maire de Nidau. Ont notamment participé à cette réunion les quatre inspecteurs scolaires de la région et les maires des communes de Port, de Belmont, de Plagne et de Vauffelin.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN DE LA GOULE. — Cette réalisation était inscrite dans le cadre du 75^e anniversaire de cette société, célébré il y a un an approximativement. On sait que l'immeuble administratif s'élève au N° 16 de la route de Tramelan à proximité des entrepôts alors que l'ancien magasin de vente était logé dans un immeuble de la place du Marché rasé actuellement pour faire place aux constructions envisagées par la Banque Populaire Suisse.

Pour pouvoir concrétiser le rêve d'être dans ses meubles, il fallut à la société acheter l'ancienne propriété Bell S.A., sise rue Francillon 25, à l'angle de la rue des Collèges. Deux solutions s'offraient, à savoir: la destruction et la reconstruction de l'immeuble ou bien la transformation qui prévalut ensuite de dispositions du plan d'alignement et de la mitoyenneté avec l'immeuble jouxtant et portant le N° 27.

Et aujourd'hui les spacieux locaux de vente de la rue Francillon 25, à l'aménagement moderne, aux vitrines du style de notre époque, larges et hautes, à la conception simple et de bon goût ont été ouverts au public. C'est une indiscutable réussite qui embellit notre rue principale, mettant à disposition quatre appartements de quatre chambres et quatre de trois chambres rénovés avec tout le confort souhaitable.

Les alentours seront aménagés et laisseront au nord un parc à voitures et une petite place de jeu.

CHRONIQUE NEUCHATOISE

VERS UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU PARTI RADICAL.

— Le président du Parti radical neuchâtelois, M^e Maurice Favre, avocat, et député, ayant demandé à être relevé de ses fonctions, le Comité directeur du parti s'est réuni mercredi soir. Il a décidé de proposer aux délégués la candidature de M. Maurice Challandes, ingénieur, député à Bevaix.

AU TRIBUNAL DE NEUCHÂTEL.

— Présidé par M. Bauer, le Tribunal correctionnel s'est occupé d'une affaire d'escroquerie. Le prévenu, D.-F.R., a été condamné à sept mois d'emprisonnement avec sursis, alors que deux coaccusés étaient libérés.

D'autre part, le tribunal s'est penché sur une affaire d'escroquerie qui se compliquait de menaces contre les autorités, de rupture de ban, de scandale et d'ivresse publiques. En fait, il semble qu'on se trouvait plutôt devant une grosse farce, quelque peu en marge des lois. Devant la complexité du problème, l'affaire a été finalement renvoyée à la Chambre d'accusation.

Assemblée générale de la Ligue des locataires

La Ligue des locataires, organe de défense des locataires, rattachée à l'Union ouvrière de notre ville, a tenu son assemblée statutaire en présence de nombreux membres.

Un comité définitif de neuf membres a été nommé et se chargera, en particulier, de suivre l'évolution de

la situation du logement et agira en conséquence contre les abus auxquels sont soumis certains locataires.

L'assemblée a pris acte avec satisfaction de la décision des Chambres fédérales de proroger pour une année les mesures actuellement en vigueur qui concernent les loyers et la limitation du droit de résiliation.

Un exposé sur les droits dont disposent les locataires fut présenté et donna lieu à une discussion nourrie; les aspects suivants en furent retenus.

Pour les appartements construits avant le 1^{er} janvier 1947, toute augmentation doit être notifiée sur formule officielle en respectant les délais de termes et de résiliation. La hausse ne dépassera pas 5 % en tenant compte toutefois que l'augmentation découlant de l'adaptation du taux des intérêts hypothécaires peut s'ajouter à la majoration de base. Les oppositions sont recevables dans un délai de trente jours à compter dès la date de notification.

La campagne de propagande amorcée cet automne se poursuivra. Enfin, la décision fut prise de lancer un appel à tous les locataires, afin qu'ils prennent conscience de la situation particulièrement grave du marché du logement et se groupant pour devenir une force sur laquelle il faudra compter.

En prenant maintenant les mesures indispensables, c'est préparer l'avenir dans de meilleures conditions.

Ligue des locataires.

COMMUNIQUÉ

Vente de pansements symboliques en faveur des victimes de la guerre au Vietnam. — En ce temps où chacun s'apprête à fêter Noël, le peuple vietnamien, une fois encore, verra renaitre une année lourde de souffrances et de guerre, guerre sans merci, qui frappe les civils plus même que les combattants. Désirant réitérer leur aide et leur soutien à tant de victimes innocentes (envoi de trousses chirurgicales et de médicaments), l'Union des femmes pour la paix et le progrès organise le samedi 20 décembre, dès 9 h. (banc rue Léopold-Robert, près du magasin Au Bûcheron - Self-Service) une vente de pansements symboliques. Elle espère que toute la population lui réservera bon accueil.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «La Valse des Trauds». EDEN: 20.30, «Trafic de Filles» (La Punition). RITZ: 20.30, «Tintin et le Temple du Soleil». PLAZA: 20.30, «L'Homme de Kiev». SCALA: 20.30, «La Folle Mission du Docteur Schaeffer».

Divers

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE: 10.00 à 12.00, 15.00 à 19.00, 20.00 à 22.00, livres d'enfants illustrés bulgares. MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00. MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Officine No 1 des Pharmacies Coopératives, rue Neuve 9. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

Le repos du « pommeau »

Dialogue entre un patron et le père de son apprenti:

Le patron. — Pour moi, la loi sur le travail est très claire: lorsque les jeunes gens doivent suivre des cours obligatoires pendant la durée du travail, le temps qu'ils y consacrent est compris dans cette dernière. Or, si les cours professionnels fréquentés par votre fils coïncident justement avec son après-midi de congé, je n'y suis pour rien — et je ne vais tout de même pas lui accorder une autre demi-journée de repos puisqu'il ne doit pas suivre ses cours pendant le travail...

Le père. — Votre conception du repos est pour le moins étrange. Il ne me reste donc plus qu'à porter l'affaire devant la commission d'apprentissage.

Ne pas confondre

Nantie de la protestation du père, la commission d'apprentissage se renseigne auprès de l'autorité de surveillance de la loi sur le travail — qui donna tort au patron, sur toute la ligne.

Dans sa réponse, l'autorité fit remarquer que le temps consacré aux cours obligatoires en dehors des heures de travail ne saurait être considéré d'emblée comme du temps de repos. Le Conseil fédéral a, en effet, précisé dans son message concernant la loi sur le travail que le repos doit permettre au travailleur de se nourrir, de dormir et de se délasser. En outre, la demi-journée de congé hebdomadaire à laquelle

chaque travailleur a droit a été prescrite pour qu'il puisse vaquer à ses affaires personnelles. Et l'autorité de conclure: le jour de repos destiné à compenser du travail dominical et la demi-journée de congé hebdomadaire ne comptent comme tels que si les jeunes gens ne suivent alors pas de cours obligatoires.

Un homme averti...

Vous le savez: les jeunes gens jusqu'à 19 ans et les apprentis jusqu'à 20 ans peuvent travailler neuf heures au maximum par jour. S'ils se rendent à l'école professionnelle pendant les heures de travail, le total des heures de cours ajoutées à celles déjà accomplies ce jour-là dans l'entreprise ne devra en tout cas pas dépasser neuf heures.

Exemple: travail à l'usine de 7 à 12 h. = 5 heures; cours à l'école professionnelle de 14 à 20 h. = 4 heures; total = 9 heures.

Nota bene. — Le travail à l'usine prend fin à 18 h. également.

Bien entendu, les heures de cours qui se situent au-delà des heures fixées par l'horaire de travail ne comptent plus dans le calcul.

Exemple: travail à l'usine de 7 à 12 h. et de 13 h. 30 à 16 h. * = 7 heures et demie; cours à l'école professionnelle de 16 à 20 h. * = 1 heure et demie; total = 9 heures.

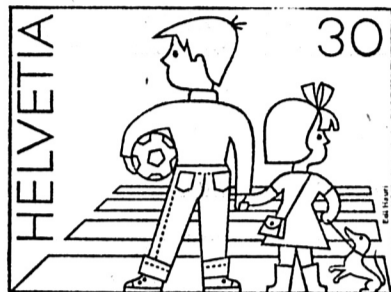
Ce second exemple montre avec clarté que dans certaines circonstances la durée maximum du travail fixée par la loi à neuf heures

pour les apprentis peut être considérablement dépassée. A notre avis, les cours professionnels doivent être considérés comme du temps de travail.

Adiutor

* La fin du travail à l'usine est fixée à 17 h. 30; donc seul le temps passé à l'école professionnelle entre 16 h. et 17 h. 30 (1 h. 30) compte comme travail.

Kinder im Strassenverkehr BfU
Les enfants et la circulation routière
I bambini e la circolazione stradale



Compensation du renchérissement dans la branche des installations électriques

Se basant sur l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, les signataires de la convention nationale des installations électriques, à savoir l'Union suisse des installateurs électriciens (USIE), pour les employeurs, et la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH), pour les travailleurs, sont convenues de l'accord ci-après:

1. En compensation du renchérissement jusqu'à un indice de 110,7 points, les salaires effectifs (à l'exception des allocations pour enfants de tous les ouvriers) seront augmentés de 2 % avec effet dès la première période de paie tombant entièrement dans le mois de janvier 1970. Il est recommandé de réexaminer en même temps les salaires et de compléter la compensation du renchérissement, s'il y a lieu, par des augmentations individuelles de salaire.
2. Les salaires minimums fixés par contrat collectif de travail seront également relevés de 2 %.
3. Les cantons de Genève, de Vaud, de Zurich et de Bâle-Ville sont exclus de l'adaptation centrale des salaires au renchérissement précité, étant donné que pour ces régions la compensation au coût de la vie actuel est réglée par des conventions spéciales. Ba

Fumer au volant = danger

Un grand nombre de conducteurs fument en conduisant leur voiture. D'aucuns pensent qu'en procédant de la sorte ils résistent mieux et plus longtemps à la fatigue. A cet avantage plutôt apparent que réel s'opposent d'autres désavantages certains: la fumée constitue une source potentielle d'accidents, à plusieurs titres.

Le fait de fumer beaucoup provoque une augmentation de monoxyde de carbone dans le sang. Lors des déplacements de voitures en colonnes, ce taux sera encore augmenté par le monoxyde de carbone des gaz d'échappement des autres voitures, surtout dans le cas de véhicules à habitacle réduit. Suivant les circonstances, cela peut entraîner la fatigue, la somnolence ou même des maux de tête. Des troubles analogues sont produits aussi par la nicotine, qui provoque la contraction des vaisseaux sanguins et, de ce fait, empêche l'alimentation normale en sang du cerveau. Il est évident qu'un cerveau mal irrigué ne peut remplir sa fonction d'une manière satisfaisante. Il faut éviter à tout prix que le cerveau subisse un tel préjudice, car les exigences actuelles au travail et même le trafic routier réclament la plénitude de ses facultés. Il n'y a plus de doute qu'à l'origine d'un grand nombre d'accidents de circulation se trouve la fatigue, ayant pour corollaire une mauvaise capacité de réaction.

PAR LES FENÊTRES

Les rapports entre la fumée et les troubles qu'elle cause sont mal connus du public. Par contre, chacun peut réaliser les dangers qui peuvent menacer un motocycliste roulant derrière une voiture, dont l'attention est détournée par des mégots, des allumettes ou des cendriers jetés par les fenêtres des voitures. Souvent, la cigarette sort difficilement du paquet; parfois, elle tombe, distrayant inévitablement le regard du conducteur. Très souvent, les cendres tombent sur les habits ou sur les sièges, ce qui oblige le conducteur à les évacuer avant qu'elles fassent des dégâts aux habits ou au tissu du siège. De petites particules de tabac ou des cendres brûlantes portées par le courant d'air peuvent entrer facilement dans les yeux. Tous ces ennuis sont si courants qu'un fumeur ne les remarque même plus; ils peuvent avoir des conséquences tragiques pour la circulation routière. Les quelques accidents suivants peuvent servir d'avertissement:

Un jeune homme âgé de 20 ans roulait dans une voiture de location, en direction de Zurich. La route était rectiligne et large de 10 m. Soudain, il devia vers la gauche de la route et entra en collision avec un poids lourd qui roulait correctement sur l'autre partie de la chaussée. Sous la violence du choc, il fut tué sur le coup. D'après le rapport établi par l'Institut de médecine légale de l'Université de Zurich, il résulte, sans aucun doute, que le conducteur avait une cigarette entre ses lèvres avant la collision. Celle-ci gisait, non allumée,

sur le plancher de la voiture. Le briquet de la victime fut trouvé sur la route, ce qui laisse conclure que le conducteur était en train de le manipuler. Tous ces détails mènent à la conclusion formelle qu'au moment de l'accident la victime était sur le point d'allumer la cigarette qu'il avait dans la bouche. Sans le vouloir, il donna à cette occasion un brusque coup de volant, provoquant l'accident fatal. Les enquêtes faites auprès de l'entreprise où il travaillait, auprès de sa caisse d'assurance maladie et de sa mère aboutirent au même résultat: l'intéressé était en parfait état de santé. Aucune autre défaillance physique ne saurait entrer en ligne de compte pour expliquer son comportement.

Il avait commis une faute grave, et la Caisse nationale s'est vue dans l'obligation de réduire la rente d'assurance pour les survivants.

QUITTE POUR LA PEUR

Un conducteur d'auto, amputé du bras gauche et qui ne disposait pas d'une prothèse adéquate, en a été quitte pour la peur. Sur un parcours plein de virages et roulant assez vite, il a essayé d'allumer une cigarette avec sa main droite. Pour y parvenir, il lâcha le volant. La voiture quitta la route et passa sur une bande de sable. Au dernier moment, le conducteur put finalement redresser et ramener sa voiture sur la route.

Le pire arriva à une famille de cinq membres. Pendant que le con-

ducteur de la voiture était en train d'allumer une cigarette, l'automobile quitta la route et se jeta contre un arbre. Trois occupants furent gravement blessés, dont un mortellement.

Il résulte des deux exemples suivants que l'habitude de jeter des mégots encore allumés d'une voiture en marche est dangereuse. Un de ces mégots, pris dans le courant d'air formé par la voiture, au lieu de tomber par terre, vola directement dans les habits d'un motocycliste qui suivait l'automobile. Le courant d'air provoqué par la vitesse attisa le mégot et mit le feu aux habits du motocycliste. Ce dernier put, heureusement, dominer son effroi et éteindre assez rapidement les flammes.

UN PLONGEON

Un autre motocycliste, qui aurait pu également être victime d'un mégot jeté d'une voiture en marche, dut son salut à un plongeur dans le Rhin, qui le préserva ainsi de graves brûlures que ses vêtements enflammés auraient pu provoquer.

Les fumeurs devraient penser aux vapeurs et aux gaz inflammables existant dans l'atmosphère, résultant de divers produits chimiques qui, en présence d'une flamme, prennent feu, donnant ainsi lieu à de graves explosions ou à des incendies. Il est bien connu qu'une allumette non éteinte, un mégot jeté sans faire attention ou la flamme d'un briquet provoquent malheureusement trop souvent des événements graves. Pour les éviter, il faut respecter les interdictions de fumer.

D' H. Potter,
de la CNA

Age et salaires

La récente statistique des salaires des ouvriers victimes d'accidents éclaire les relations entre l'âge et les rétributions.

Gains horaires moyens de chaque catégorie = 100

Age	Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	Ouvriers non qualifiés.	Femmes
20-24 ans	91,9	94,2	94,9
25-29	99,8	98,5	98,7
30-34	103,3	101,8	100,4
35-39	105,0	103,9	101,1
40-44	105,4	105,0	104,5
45-49	105,2	103,8	104,2
50-54	102,5	101,7	101,9
55-59	101,4	100,8	102,1
60-64	99,5	98,6	99,0
65 et plus	92,6	90,9	94,2
Moyenne	100	100	100

On constate, de manière générale, que les gains moyens augmentent relativement vite au cours des premières années d'activité et jusqu'à l'âge de trente ans environ. A partir de ce moment, la hausse est plus lente. Dès l'âge de 45 ans, elle fait place à une régression, qui va s'accroissant à partir de la soixantaine. Les salaires des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés et des fem-

mes de cet âge retombent au niveau du début (et nettement au-dessous pour les non-qualifiés). On constate que la formation des qualifiés et des semi-qualifiés les préserve mieux que les non-qualifiés des conséquences de l'âge. Une comparaison entre les salaires des premiers et des seconds éclaire les avantages qu'assure une bonne formation professionnelle:

Ecart de salaire en faveur des qualifiés et des semi-qualifiés (en pour-cent)

Age	1960	1964	1968
20-24 ans	17,5	15,4	15,3
25-29	19,7	19,1	19,7
30-34	20,8	18,8	20,0
35-39	21,4	20,2	19,4
40-44	20,2	19,1	18,7
45-49	21,2	19,8	19,6
50-54	21,1	18,3	19,1
55-59	21,0	19,8	18,7
60-64	21,7	21,8	19,1
65 et plus	23,2	22,2	20,2

Dans chacune des catégories professionnelles, l'évolution des salaires révèle une modification des conditions qui prévalaient jusqu'en 1964. Les travailleurs de 20 à 25 ans bénéficiaient alors — en liaison avec une très forte demande de jeunes gens — de hausses de salaires supérieures à la moyenne. Mais, de 1964 à 1968, les salaires des ouvriers de cet âge — et tout particulièrement ceux des non-qualifiés — ont augmenté moins fortement que ceux des travailleurs plus âgés. Pour les travailleurs de plus de 65 ans, l'amélioration des rétributions a été également inférieure à la moyenne.

L'évolution des gains des femmes est sensiblement la même. La tendance au nivellement des salaires des diverses classes d'âge n'est plus aussi accentuée. De 1964 à

1968, l'écart moyen des salaires des diverses classes d'âge par rapport à la moyenne générale est passé de 3,3 à 3,9 % pour les qualifiés et semi-qualifiés, de 3 à 3,5 % pour les non-qualifiés et de 2,4 à 2,7 % pour les femmes. Cet élargissement des écarts entre les salaires des diverses classes reflète probablement les transformations des structures économiques qui se sont poursuivies depuis 1964 et en particulier les progrès de la rationalisation et de l'automatisation. Ces chiffres tendent à confirmer que ce sont avant tout les travailleurs les plus jeunes et les plus âgés qui se ressentent de cette évolution: leurs salaires ont augmenté, au cours des dernières années, dans une moindre mesure que ceux des autres classes d'âge.

c. s. s.

Liberté syndicale et assistance technique

La conférence régionale asienne de la CISL examine les problèmes du développement: dans une résolution sur la liberté d'association, la neuvième conférence régionale asienne de la Confédération internationale des syndicats libres a demandé que « l'OIT et d'autres institutions des Nations Unies fassent de la complète liberté syndicale une condition pour l'obtention d'une coopération et d'une assistance techniques ». La conférence, qui s'est déroulée à Singapour du 5 au 7 novembre, réunissait plus de 80 délégués de 13 pays et a été ouverte par le ministre de la Culture de Singapour, Wee Toon Boon. Harm Buiter, secrétaire général de la CISL, a pris la parole lors de la séance inaugurale; il a réaffirmé le rôle que joue la confédération sur le plan mondial et a demandé aux affiliés d'Asie de donner un exemple au monde en montrant ce que la solidarité syndicale internationale peut être. Outre la résolution sur la liberté d'association, la conférence a adopté une déclaration

sur les syndicats face au défi du développement économique soulignant que le mouvement syndical libre est intéressé au progrès économique et social. La déclaration dit que « les gouvernements d'Asie doivent reconnaître que, sans une participation effective à la formulation et à la mise en œuvre des plans de développement, les syndicats ne peuvent pas être obligés d'assumer la responsabilité d'atteindre leurs objectifs. Pour que la planification soit un succès en Asie, les gens doivent s'y consacrer eux-mêmes, mais ils ne le pourront que s'ils participent également à sa formulation et à son exécution. » CISL



Le vin de Neuchâtel

est un excellent stimulant pour la digestion

Vous le constaterez pendant les fêtes



vous propose un choix de cadeaux originaux et durables, utiles et de valeur, qui plairont pour des années.

VOYEZ NOS 4 VITRINES: LUNETTES, dernières nouveautés - JUMELLES suisses et allemandes et JUMELLES de théâtre - THERMO- HYGRO- BAROMÈTRES en toutes formes - LOUPES pour tout usage - BOITES DE COMPAS, gamme étendue - ☆ VERRES DE CONTACT ☆
OUVERT CE SOIR ET LUNDI 22 DÉCEMBRE JUSQU'À 22 HEURES

REICHENBACH

TÉL. 236 21
LA CHAUX-DE-FONDS

Maître radio-technicien
Diplômé fédéral

Av. Léopold-Robert 70

vous offre le plus grand choix en



Appareils de télévision

noir et blanc
COULEUR, PAL - SECAM
(5 normes)

Livrables du stock

En **VENTE** ou en
LOCATION

Dès Fr. 30.— par mois

Appareils de radio

Le



présente

Au Théâtre de La Chaux-de-Fonds,
en soirée familiale, de 20 h. à 21 h. 15
SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1969

LE ROMAN DE RENART

Un spectacle qui a enthousiasmé
plus de 17 000 élèves et
leurs enseignants.

Prix populaires: adultes, Fr. 5.—; élèves, étudiants
et apprentis, Fr. 3.—; adhérents TPR, Fr. 2.50.
Location: bureau du TPR, Jardinière 65, téléphone
(039) 3 74 43.

L'administration de notre journal

**Le Peuple
La Sentinelle**

à La Chaux-de-Fonds
cherche pour avril 1970

APPRENTI(E)

Ambiance de travail agréable.
Semaine de cinq jours.
Travail varié. Formation complète.

Faire offres au bureau du journal, rue du Parc 103,
La Chaux-de-Fonds.

Devenez un lecteur de notre quotidien

Le Peuple La Sentinelle

en vous y abonnant dès maintenant

ABONNEMENT :

1 mois Fr. 4.50 3 mois Fr. 13.—
6 mois Fr. 25.— 12 mois Fr. 50.—

● ATTENTION! A TOUT NOUVEL ABONNÉ POUR UN AN
AU MOINS, LE JOURNAL SERA ENVOYÉ GRATUITEMENT
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1969.

La Chaux-de-Fonds, Parc 103 Lausanne, Saint-Pierre 1
Genève, Argand 4



— QUALITÉ
— PRIX COOP
— TIMBRES COOP



Oranges Moro

filet de 2 kg.
2.20

Mortadelle

pièce de 500 g. env.
3.90

Poulet suisse ou étranger

le kg.
3.90

Café Coop Jubilor

le paquet
2.40
(2.90)

SAMEDI:

Pive en pâte à tresse

1.50

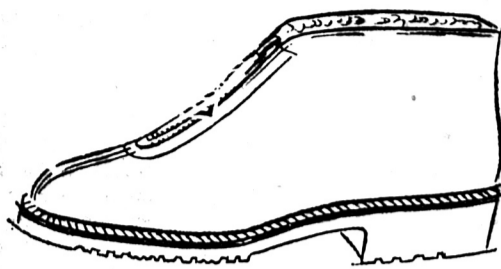
Bûches de Noël

dès **3.80**

arômes divers

Après-ski pour messieurs...

34.80



Modèle en box noir, fermeture éclair, semelle caoutchouc.

Modèle supérieur à **39.80 et 54.80** doublé mouton

J. KURTH S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS

Place du Marché - Rue Neuve 4
Place de parc: place du Marché

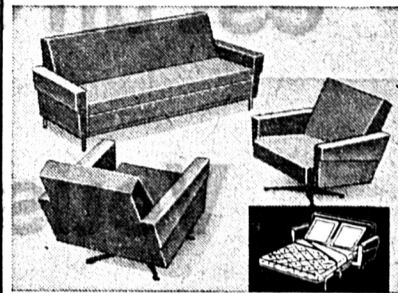
JEUDI 18 DÉCEMBRE ET LUNDI 22 DÉCEMBRE,
OUVERTURE PROLONGÉE LE SOIR JUSQU'À 22 H.
Profitez de ce moment pour faire vos achats en famille

MEUBLEZ-VOUS MIEUX
ET MOINS CHER
VENTE DIRECTE!

Fabrication SUISSE, de qualité éprouvée et renommée



LA CHAUX-DE-FONDS
Avenue Léopold-Robert 100



Grand choix de SALONS

MODERNES ET CLASSIQUES

depuis Fr. 240.— 320.— 420.—
520.— 630.— 680.— 720.— à 2330.—

Comme le cliché: PRATIQUE, modèle des plus confortables, rembourrage mousse, tissu pure laine milliné; le canapé transformable en lit à deux places, fauteuils avec roulettes Fr. 1090.—

Magasin ouvert jusqu'à 22 h.
jeudi 18 et lundi 22 décembre prochains

Nous réservons pour les fêtes
Belles facilités de paiement
Livraison franco

Abonnez-vous à notre journal



Grand choix de fleurs
Gerbes
Plantes
Couronnes

SERRE 81
Tél. (039) 2 12 31



VON GUNTEN

VERRES DE CONTACT
Léopold-Robert 23
LA CHAUX-DE-FONDS



Grand-Rue 4
Tél. 5 17 12



PETITS PRIX
GRAND CONFORT

Oreiller	Fr. 9.—
Tabouret formica	10.—
Chaise formica	24.—
Couverture	28.—
Guéridon	37.—
Table TV	37.—
Duvet	39.—
Fauteuil	49.—
Couvre-lit	69.—
Matelas à ressorts	89.—
Tapis	95.—
Commode 3 tiroirs	120.—
Bureau	129.—
Armoires 2 portes	155.—
Entourage de divan	185.—
Salon 3 pièces	220.—
Lits doubles	295.—
Combiné 3 corps	590.—



AU BÛCHERON

Self-service - Léopold-Robert 58
Tél. (039) 3 38 28 et 2 65 33
LA CHAUX-DE-FONDS

Noël à Perreux

La fête de Noël ayant été fixée au dimanche 21 décembre, nous informons les parents, les amis des malades et le public en général que les dons seront reçus avec la plus vive reconnaissance. Compte de chèques postaux 20-273.
LA DIRECTION

Grand choix
Prix avantageux



La CHAUX-DE-FONDS
039/33047 Grenler 14

Faites lire notre journal

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

16 décembre 1969

Naissances

Grbic Nicolas, fils de Milan, médecin, et de Danjéle-Andrée née Méroni
Stauffer Patricia-Lydia, fille d'Errol, entrepreneur de taxis, et de Micheline-Aline née Favre-Bulle.

Promesse de mariage

Gottreux Georges-René, employé de bureau, et Epiney Lise.

Décès

Calame-Longjean Henri-Lucien, retraité des Travaux publics, né le 8 octobre 1892, veuf d'Ida-Léa née Calame-Longjean (Puits 25).
Bachmann Gottfried, ancien fabricant de ressorts, né le 6 mars 1881, veuf de Marie-Oline née Robert-Tissot (Jardinière 59).
Richard Charles-André, né le 23 juillet 1918, époux de Marie-Georgine-Elisa née Prétat (Prgrès 14).
Dubois Louis, agriculteur, né le 2 octobre 1904, époux de Rosalie née Oppliger (Chapelle 23).
Herrmann Ernst, né le 11 février 1888, cantonnier retraité, époux de Rachel-Julia née Girardin (Crêtets 14).
Jacot née Glauser Alice-Mathilde, née le 18 août 1893, ménagère, veuve de Charles-Fernand (F.-Courvoisier 21a).
Eltzer née Zürcher Marguerite-Rosa, née le 17 juin 1907, ménagère, épouse de Lucien-Alfred (Champs 17).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

16 décembre 1969

Naissance

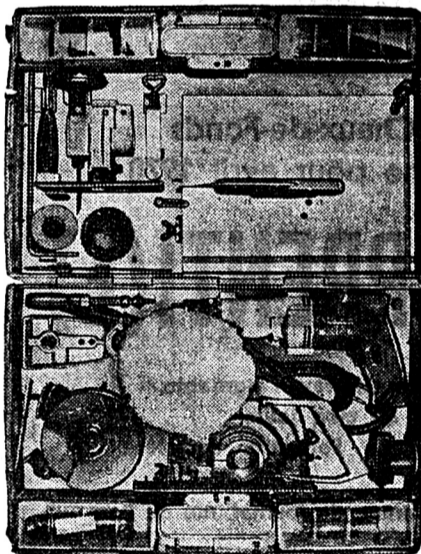
Pittet Valérie-Laure, fille de Gérard-Alphonse-Emile, employé PTT, et de Monique-Paulette née Martin

Mariage

Perissinotto Luigi, fondeur, et Sanchez Purificacion

Offrir—offrir—offrir ?
mais qu'on ?

UN COFFRE A OUTILS



Ce coffre AEG, contenant une perceuse-frappeuse et de nombreux accessoires, ne coûte que Fr. 297.—

NUSSLÉ S.A.

QUINCAILLERIE - OUTILLAGE

Grenier 5-7 Tél. (039) 2 45 31
LA CHAUX-DE-FONDS

POMPES FUNÈRES Tél. (039) 6 43 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit

Cercueils - Formalités - Transports
Prix modérés



Repose en paix chère maman et grand-maman.

Monsieur et Madame Germain Prétat-Savary, leurs enfants et petits-enfants,
Madame et Monsieur Maurice Sandoz-Prétat, leurs enfants et petit-enfant,
Madame et Monsieur Marc Scheuch-Prétat et leurs enfants,
Madame et Monsieur Willy Receveur-Prétat et leur enfant,
Madame et Monsieur Robert Thomas-Prétat,
Madame Marcelle Pilet-Prétat,
Madame et Monsieur Francis Dubois-Prétat et leur fils,
Madame et Monsieur Maurice Gloor-Prétat, leurs enfants et petite-fille,
Monsieur et Madame René Prétat-Launaz et leurs enfants,
Madame et Monsieur Mario Cattaneo-Prétat et leur fille,
Madame et Monsieur René Baillod-Prétat et leurs enfants,
Monsieur et Madame Rémi Prétat-Guizzetti et leurs fils,

ainsi que les familles Prétat, Rebetez, parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame

Emma PRÉTAT

née REBETEZ

leur chère et regrettée maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui, mardi, dans sa 74^e année, après une pénible maladie, munie des sacrements de l'Eglise.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 1969.

La messe de sépulture aura lieu en l'église du Sacré-Cœur, vendredi 19 décembre, à 9 h. 30.

Le corps repose à la chambre mortuaire de l'église.

Cérémonie au cimetière, à 10 h. 30.

Domicile mortuaire: rue de l'Envers 28.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

GENÈVE

Dans l'administration cantonale

Hausse générale des traitements

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil neuf projets de lois concernant la situation des magistrats, du personnel de l'Etat et du personnel des établissements hospitaliers.

Les mesures proposées ont pour but:

- d'intégrer dans les traitements de base les allocations de vie chère versées au personnel de l'Etat ;
- d'indexer la rétribution des fonctionnaires en se fondant, non plus sur l'indice des prix publiés par l'OFIAMT, mais sur celui qui est établi par le Service cantonal de statistique ;
- d'augmenter le montant de l'allocation dite « provisionnelle » ;
- de modifier le mode de calcul des primes de fidélité.

La première de ces mesures a un caractère purement technique ; les trois autres, en revanche, ont pour conséquence une augmentation des prestations servies par l'Etat à son personnel.

TRAITEMENTS DE BASE ET ALLOCATIONS DE VIE CHÈRE

Il convient de rappeler que la rétribution totale du personnel de l'administration cantonale comprend :

- a) le traitement de base qui constitue la partie fixe de sa rétribution ;
- b) l'allocation de vie chère dont le taux est fixé chaque année, compte tenu de l'indice des prix à la consommation publiée au mois d'octobre ;
- c) de prestations telles que les primes de fidélité, les allocations pour charges de famille, l'allocation provisionnelle, etc.

Ainsi donc, alors que les échelles de traitements sont modifiées périodiquement — la dernière adaptation des traitements a eu lieu le 1^{er} janvier 1966 — l'allocation de vie chère suit très exactement l'évolution du coût de la vie.

PASSAGE DE L'ANCIEN INDICE AU NOUVEL INDICE ET ADOPTION DE L'INDICE GENEVOIS

Depuis le 1^{er} janvier 1966, le traitement de base correspondait à 210 points de l'ancien indice des prix à la consommation établi par l'OFIAMT.

Cet office a, en partant de 100 au mois de septembre 1966, calculé un nouvel indice — l'indice 100 nouveau correspondant à 225,9 ancien.

Actuellement, seul le nouvel indice est publié. Il convient, par conséquent, de modifier le système de référence et d'adapter les échelles de traitements à la situation présente et cela bien qu'il soit facile de retrouver l'ancien indice, puisqu'il suffit de multiplier le nouvel indice par 225,9 / 100.

D'autre part, le Conseil d'Etat estime qu'il était opportun, pour tenir compte d'un souhait exprimé par le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat, de prévoir la compensation du renchérissement en se référant, non plus à l'indice fédéral, mais à l'indice genevois.

MODIFICATION APPORTÉE AUX ÉCHELLES DE TRAITEMENTS

L'opération à laquelle il est procédé présentement consiste à intégrer, dans les traitements de base, une part d'allocation égale à un sixième, soit 16 2/3 %, des traitements fixés à l'indice 210.

En points, cela se traduit de la manière suivante :	
Ancien traitement de base	210
Intégration de l'allocation de vie chère (un sixième de 210)	35
Nouveau traitement de base	245

Après conversion au nouvel indice, le traitement de base correspond à 108,5 points.

INCIDENCE DE CES MESURES

L'incorporation de l'allocation de vie chère dans le traitement de base a pour conséquence une augmentation générale des traitements assurés par les caisses de prévoyance.

En revanche, elle ne modifie pas le traitement total des fonctionnaires.

Le passage à l'indice genevois entraîne, par contre, une augmentation automatique du taux d'allocation correspondant à la différence entre les deux indices.

D'autre part, l'allocation versée pour les charges de famille, qui était fixée précédemment à 25 fr. est portée à 40 fr. par mois, cela par analogie avec les prestations accordées par la loi cantonale sur les allocations familiales.

AUGMENTATION DE L'ALLOCATION PROVISIONNELLE

Le Conseil d'Etat, le Conseil administratif de la ville de Genève et le Conseil d'administration des Services industriels ont décidé de proposer au Grand Conseil et au Conseil municipal :

- a) d'augmenter de un sixième le montant de l'allocation provisionnelle ; son taux reste fixé à 5 %, mais il s'applique à des traitements adaptés à l'indice 245 ;
- b) de porter le taux de cette allocation à :
 - 7 % dès le 1^{er} janvier 1971, et à 9 % dès le 1^{er} janvier 1972 ;
 - les minima ont été augmentés dans la même proportion ; ils correspondront à l'allocation due pour un traitement de 28 000 fr.

PRIMES DE FIDÉLITÉ DES LA 5^e ANNÉE

Le personnel de la ville de Genève et celui des Services industriels reçoivent des primes de fidélité dès la 5^e année de service.

Le Conseil d'Etat propose de mettre les fonctionnaires de l'Etat au bénéfice des mêmes prestations.

FONCTIONNAIRES DE POLICE ET DE LA PRISON

Après avoir souligné les difficultés de recrutement pour la gendarmerie, pour la police de sûreté et pour la brigade des agentes de circulation, le Conseil d'Etat évoque les servitudes qui pèsent sur le métier de policier, notamment en ce qui concerne les horaires irréguliers et, pour la gendarmerie, l'obligation de porter l'uniforme. Aussi bien la loi a-t-elle tenu compte de cette situation particulière en prévoyant, dès le 1^{er} janvier 1966, une prestation spéciale, appelée indemnité pour inconvénients de service et dont le montant annuel a été fixé à 1400 fr. sur la base de l'indice 210 (loi sur l'organisation de la police, article 31 b).

Il apparaît aujourd'hui que seule une augmentation sensible de cette indemnité peut être de nature à stimuler le recrutement. C'est pourquoi le Conseil d'Etat propose d'en fixer le montant à 4000 fr. par an (indice 245).

La même mesure est proposée en faveur du personnel de la prison.

Conformément à l'article 31 b de la loi sur l'organisation de la police, les agentes de circulation et les agentes

de la section féminine de la police de sûreté ont droit à la moitié de cette indemnité. Elles recevront, en conséquence, 2000 fr. par an. (Réd. — Pourquoi cette différence?)

POUVOIR JUDICIAIRE

L'Association des magistrats du pouvoir judiciaire de la République et Canton de Genève a, à diverses reprises, sollicité une revalorisation des traitements de ses membres.

Ses demandes se fondaient sur le fait que les professeurs de l'Université ont bénéficié d'importantes augmentations de traitements et qu'un certain nombre de postes supérieurs de l'administration centrale ont été reclassés.

Le Conseil d'Etat estime judicieux de donner suite à la demande de l'Association des magistrats tendant à obtenir, par priorité, un avantage en faveur des substituts.

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES MESURES PROPOSÉES

La dépense supplémentaire résultant de l'application des nouvelles dispositions est évidemment importante.

Compte tenu des cotisations à verser à l'AVS et au Service cantonal d'allocations familiales, les différentes charges nouvelles se répartissent comme suit :

- augmentation du taux d'allocation par suite du passage à l'indice genevois, 4 650 000 fr. ;

- augmentation de l'allocation provisionnelle, 4 millions de francs ;
- octroi de la prime de fidélité dès la 5^e année de service, 2 500 000 fr. ;
- augmentation de l'indemnité pour inconvénients de service, 2 050 000 francs, soit au total, 13 200 000 fr.

De ce montant, il y a lieu de déduire 2 millions de francs constituant la différence entre la dépense prévue, lors de la préparation du projet de budget de 1970, pour les rubriques concernant l'allocation de vie chère, et la dépense correspondant au taux d'allocation fixé lorsque l'indice des prix de fin octobre 1969 fut connu.

CONCLUSIONS

Les chiffres indiqués ci-dessus montrent que l'effort fait en faveur des fonctionnaires (et des magistrats, réd.) est important. Ces derniers ne doivent pas perdre de vue que, outre le bénéfice immédiat qu'il en retireront, ils obtiennent la garantie d'améliorations qui interviendront le 1^{er} janvier 1971 et le 1^{er} janvier 1972.

D'ores et déjà, les représentants des associations de fonctionnaires sont associés aux études qui devraient viser, non seulement à assurer une plus grande équité dans l'établissement des normes de rémunération, mais également de plus grandes satisfactions sur le plan professionnel.

Si l'achat d'un logement dans le Canton de Genève vous intéresse, il importe désormais de connaître notre adresse:

Bureau d'Information-Logement

de la
CAISSE HYPOTHECAIRE DU CANTON DE GENEVE

Rue du Rhône 56, téléphone 24 02 10

Ce nouveau service de notre banque vous permettra d'économiser du temps, de la peine et des frais, si vous avez l'intention d'acheter tôt ou tard votre propre logement.

A l'occasion, passez simplement à notre bureau d'Information-Logement, dites-nous quel genre de logement vous avez en vue, le prix que vous voulez mettre, quelle région du canton vous désirez habiter, et nous vous donnerons des informations détaillées sur les offres susceptibles de vous intéresser. Vous pourrez ainsi comparer les nombreuses possibilités qui vous seront proposées.

Si l'une ou l'autre des propositions vous intéresse plus particulièrement, nous vous

communiquerons l'adresse du propriétaire ou de son mandataire.

Notre nouveau bureau offre cependant bien plus que des adresses. Des spécialistes ayant une grande expérience des affaires immobilières vous renseigneront sur les problèmes qui se posent lors de l'achat d'un logement: crédits de construction, prêts hypothécaires, capital initial, intérêts, charges, impôts, etc...

A la fin de l'entrevue, vous recevrez une documentation que vous pourrez étudier chez vous en toute tranquillité.

Vous recevrez également notre prospectus intitulé: «A l'intention de tous ceux qui croient que la propriété est une affaire de riches seulement...»; il contient des exemples de plans d'investissement Epargne-Logement,

des plans de financement, et des exemples de charges pour logement.

Nos services sont à votre disposition même si vous n'avez pas l'intention d'acheter un logement, mais qu'il vous intéresse simplement de savoir comment on devient propriétaire. Vous verrez que c'est plus facile que vous le pensez. Notre système d'Epargne-Logement est destiné à faciliter, tant à vous-même qu'à vos enfants, l'accession à la propriété immobilière.

Une visite à notre bureau d'Information-Logement ne peut que vous être utile; tous les renseignements sont donnés sans frais et sans engagement de votre part.

Nous serons heureux de vous y accueillir.

CAISSE HYPOTHECAIRE DU CANTON DE GENEVE

Place du Molard 2, 1211 Genève 3, Téléphone 24 02 10
Agences: Carouge, Lancy, Meyrin, Moillesulaz, Vésenaz.

VAUD

Morges: Installation des autorités

Le 10 décembre dernier, c'étaient l'installation et l'assermentation du nouveau Conseil communal de Morges.

Le préfet J.-J. Glayre attesta, selon la loi cantonale, la régularité des élections et, par conséquent, il put assermenter les élus.

Nonante-six nouveaux conseillers étaient présents, quatre étaient absents pour raison de maladie, dont notre camarade Marc Jaccard. Il manquait donc un socialiste, deux entente morgienne et un chrétien-social. Le président du Conseil communal pour 1970 sera M. A. Jaquinet (entente morgienne). Il a été élu par 92 voix.

Etant candidat à la Municipalité, le secrétaire actuel du Conseil communal, M. M. Adler (rad.) ne se représente pas pour une nouvelle élection de secrétaire. Le groupe radical présente donc la candidature de M. A. Viennet. Il est élu par 89 voix.

Ensuite le préfet se retire et le nouveau président prend place. Dans sa petite introduction, il déclara que notre commune attend de tous un travail fécond et objectif. Puis il poursuivit l'ordre du jour.

Pour la première vice-présidence, le groupe libéral présente la candidature de M^{lle} Bräutigam, actuellement deuxième vice-présidente. Elle est élue par 74 voix.

Le seul point chaud de la soirée fut celui de la présentation du candidat à la deuxième vice-présidence.

Le groupe chrétien-social présente d'abord la candidature de M. Amrhein.

Par l'intermédiaire du camarade P. Muller, qui fut le porte-parole du groupe socialiste, notre ami Claude Morel est présenté. C'est légitimement que le groupe socialiste revendique cette deuxième vice-présidence. Etant le deuxième groupe du Conseil communal, il nous semble que c'est son droit d'occuper ce siège. Cependant les radicaux et l'entente morgienne ne sont pas de cet avis et M. Amrhein est élu par 60 voix alors que notre ami Cl. Morel en obtient 32. Nous tenons à préciser que si Cl. Morel a eu, en plus des 20 voix socialistes, celles du groupe libéral, ceci est indépendant de toute manœuvre politique. A part les séances du «turnus» qui ont réuni les partis autour d'une table, nous n'avons pas eu, en effet, de contacts.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît que les chrétiens-sociaux ont de gros appétits et leur attitude à Morges n'est pas un fait isolé! Cependant, pour nous socialistes, l'élection à la Municipalité nous semblait plus importante, et nous n'avons pas voulu faire de polémiques inutiles.

Notre ami Emile Tauxe et M. P. Dubuis (rad.) sont élus ensuite scrutateurs par 88 et 86 voix. MM. J. Burdet (entente morgienne) et C. Borgognon (chr.-soc.) sont élus par 78 et 75 voix, scrutateurs suppléants. M.

Resin est élu huissier par acclamation. Après une petite pause, nous passons au gros morceau de la soirée, soit l'élection de la Municipalité.

Il y eut sept candidats pour sept sièges. Tout s'est passé selon les prévisions. Lors de la séance du «turnus», tous les partis s'étaient déclarés d'accord avec la présentation des candidats désignés. S'il n'y a pas eu de surprise, il faut toutefois constater qu'il y a eu étonnement! En effet, nos candidats Robert Beck et Gaston Thentz ont obtenu respectivement 65 et 57 voix sur 96 bulletins rentrés. Il y a donc un parti qui n'a pas tenu ses engagements. Si les chrétiens-sociaux ne nous ont pas donné confiance, c'est peut-être compréhensible, du fait que nous avons opposé un candidat au leur pour la nomination du deuxième vice-président. D'autre part, au lendemain de la séance du Conseil communal, nous avons appris que le groupe extrémiste de l'entente morgienne avait décidé de «semer». Nous en prenons acte. De toute façon, constatons qu'il y a eu 18 bulletins blancs (entente morgienne) et 12 voix éparses (chr.-soc. plus rad.) pour l'élection de R. Beck et que nous retrouvons 26 voix éparses et 13 bulletins blancs pour l'élection de G. Thentz. C'est beaucoup pour ces deux camarades connus. Il peut certes y avoir des défaillances, mais cette proportion est étonnante et regrettable. Nous n'en ferons pas une affaire

d'Etat, mais cela peut tout de même avoir quelques conséquences et c'est bien dommage! Cette législature s'ouvrira, en effet, sous un bon jour. Faut-il en déduire que les groupes hors-partis ne servent pas à grand chose, sinon à «semer» des doutes.

Finalement sont donc élus municipaux: MM. Sauvain (rad.), 93 voix; L.-E. Matile (entente morgienne), 92 voix; R. Beck (socialiste), 65 voix; M. Adler (rad.), 78 voix; J.-P. Hermann (lib.), 55 voix; X. Salina (rad.), 71 voix; G. Thentz (soc.), 57 voix.

M. L.-E. Matile a été réélu syndic par 71 voix. Nos autorités exécutives ont été ensuite assermentées par le préfet et sont «parties» pour quatre ans. Puis M. Glayre rendit hommage aux municipaux sortants, MM. Ramelet (lib.), Golaz (rad.), Bovard (entente morgienne) et à notre camarade V. Genet auquel il souhaita bonne retraite et bon rétablissement. Nous savons que notre ami Genet souffre d'une santé quelque peu déficiente et nous avons été particulièrement touchés des bonnes paroles du préfet à son égard.

Le préfet termina en déclarant que les rapports entre la Municipalité et la Préfecture sont excellents et souhaite qu'il en soit toujours ainsi.

Après quoi, le président Jaquinet leva la séance et donna rendez-vous à tout le monde pour le début de février.

Eric VORUZ.

essence hors trust
Toujours au prix le plus bas

H. Badan a été le premier à vendre en Suisse l'essence bon marché (déjà en 1953), notamment à l'Arc-en-Ciel.

A 600 m. de la croisée de Chavannes
Station self-service à la rte de Chavannes
(Lausanne)

Garage de l'Autoroute, H. Badan & Cie

Inscriptions à l'école primaire de Lausanne

des enfants nés en 1963

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire (rentrée le lundi 13 avril 1970, à 14 h.) sont prises à la Direction des écoles, service primaire, promenade de Montbenon No 6, rez-de-chaussée, à droite.

du 12 janvier au 13 février 1970.

Présenter le livret de famille (ou l'extrait d'acte de naissance) et les certificats de vaccinations (variole et diphtérie), le livret d'assuré de la caisse de maladie si l'enfant est assuré.

Les enfants qui suivent actuellement une école enfantine officielle et ceux qui entreront au mois d'avril dans une école privée sont dispensés de l'inscription.

Les enfants instruits à domicile seront annoncés au bureau précité. Il en est de même de ceux que leur état de santé empêche de suivre l'école. Dans ce cas, le dépôt d'un certificat médical est obligatoire.

DIRECTION DES ÉCOLES DE LAUSANNE



LE SECRET...

pour obtenir un délicieux café au lait :

2 cuillères de café +1 cuillère de **chicorée TELL**

La chicorée TELL, dans son emballage hermétique garantissant une fraîcheur constante, est toujours vendue avec **BON**.

10 BONS = 1 paquet chicorée TELL gratis!

Notre service traiteur, Madeleine 10, Lausanne, tél. 22 44 93 vous offre pour les fêtes de fin d'année un grand choix de spécialités pour entrées ou buffets froids:

Pâtés en croûte

Terrines

Plats de viande froide et garnitures selon vos goûts

Sur demande, jambon à l'os cuit livré chaud à domicile ainsi que jambon en croûte cuit au four.

LA Belle EPOQUE 1869 1969

MAISON DU PEUPLE

Cercle ouvrier lausannois

Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15

Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques

Gérance: L. et R. Bavaud

COOPÉRATIVE DES

COBAL

OUVRIERS DU BATIMENT

Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie

CARNETS DE DÉPÔTS 4 1/2%
OBLIGATIONS 5 1/2% 10 ans

Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

Inscriptions aux écoles enfantines de Lausanne

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire (rentrée le lundi 13 avril 1970, à 14 h.) auront lieu tous les jours, sauf le samedi, de 8 à 11 h. et de 14 à 17 h., du 12 janvier au 13 février, à la Direction des écoles, promenade de Montbenon No 6, rez-de-chaussée, rotonde, bureau No 12.

La présence des enfants n'est pas requise pour la formalité d'inscription. Peuvent être inscrits: les enfants nés en 1964 ou en 1965.

Pièces à fournir:

1. Livret de famille ou acte de naissance.
2. Certificats de vaccinations (variole ou diphtérie).
3. Le livret d'assuré de la caisse de maladie si l'enfant est assuré.

L'article 22 de l'arrêté du 1^{er} septembre 1961 concernant l'hygiène dans les écoles publiques et privées a la teneur suivante: «Aucun enfant n'est admis dans les écoles publiques (cantonales, communales ou privées) s'il ne produit un certificat constatant qu'il a été vacciné contre la diphtérie.»

Nous prions instamment les parents de faire vacciner leur enfant contre la diphtérie avant de demander son inscription à l'école.

DIRECTION DES ÉCOLES DE LAUSANNE

CHRONIQUE VAUDOISE

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

GLAND GROS APPÉTIT

Dirigés par des hommes de droite, qui se camouflent sous l'étiquette de groupe des Intérêts de Gland, l'exécutif et le Conseil communal de Gland sont formés comme ceux de Montreux et de La Tour-de-Peilz, de réactionnaires qui n'ont pas encore compris ce que peut avoir de positif pour une commune une collaboration honnête et équitable de la gauche et des partis bourgeois.

Lors donc du renouvellement de la Municipalité, le groupe des Intérêts de Gland a rafé les cinq sièges à repousser et n'a rien laissé à la gauche. Un appétit si gargantuesque n'a pas passé inaperçu. Non seulement les socialistes ont fait remarquer ce qu'il avait de déplaisant, mais encore le prudent «Journal de Nyon» a commenté sous la signature de M. G. Dons :

«... sans vouloir prendre parti ou formuler une opinion, on peut se demander, à l'instar de certains citoyens modérés, s'il n'eût pas été souhaitable d'associer à l'exécutif l'aile gauche du conseil».

Hélas ! Il semble bien que de tels souhaits passent au-dessus de l'entendement des Intérêts de Gland.

LAUSANNE LANGAGE PRÉFECTORAL

Parlant des préfets qu'on se donne beaucoup de peine pour réévaluer dans certains milieux bourgeois, M. A. Morel écrit dans la «Nation» :

«Le préfet devrait être le représentant de l'Etat omniprésent dans son district, établissant le contact avec les grands responsables de

l'économie et peut-être plus encore en province et dans les campagnes où l'action de l'Etat ne parvient qu'à retardement et n'est pas toujours comprise.

» Pour cela, il faudrait des préfets ayant le sens de l'Etat et de leurs responsabilités. Dans la situation présente, quelques-uns sont excellents, plusieurs sont bons, d'autres ne sont que des préfets d'abbayes, me disais plaisamment un jeune citoyen, qui ne savent même pas s'exprimer en français.

» Dans un village, on entend le préfet parler des liens «indescritibles qui unissent l'Eglise vaudoise à l'Etat»; puis, se doutant qu'il faisait une gaffe, il ajouta, après trois secondes d'hésitation : «sinon indestructibles». Ainsi, parfois, des vérités profondes sortent de la bouche des innocents.

Nous sommes loin d'être persuadé qu'il faudrait donner aux préfets l'importance que veut leur attribuer la «Nation». En revanche, les remarques de notre confrère quant à leur qualité nous semblent aussi drôles que pertinentes.

ÉCUBLENS NAVRÉ !

Après avoir siégé 28 ans au sein de l'exécutif, le syndic d'Ecublens, M. Jaquenoud, s'est retiré. Avant son départ, il a confié à la «Feuille d'Avis de Morges» :

«Au Conseil, on est des fois navré de voir comment certains objets passent rapidement...»

Eh oui ! Ce n'est pas toujours facile pour des Vaudois de la campagne de s'habituer à vivre au siècle de la vitesse !

NYON POUR FAIRE DE LA POLITIQUE

Nous avons aimé cette définition de l'homme politique faite par le syndic Michaud prenant congé de ses «ouailles» :

«Pour faire de la politique, il faut avoir la tête claire, le cœur ouvert, mais la peau dure !»

CHÂTEAU-D'ŒX PORCHERIE OU IMMEUBLE ?

Lors d'une réunion du législatif de Château-d'Œx, un conseiller qualifia un nouvel immeuble de «porcherie moderne». Il fut interrompu par un collègue qui le pria — nous citons le «Journal de Château-d'Œx» — «de modérer ses termes et déclara que cet immeuble avait été construit strictement selon le plan de quartier admis par le conseil.

Autrement dit, c'est le conseil qui a confondu porcherie et immeuble ?

AUBONNE ON SE RAVISE

Après l'élection de P. Aubert au Conseil d'Etat, le Conseil communal d'Aubonne — vraisemblablement par dépit d'avoir vu un socialiste l'emporter sur un libéral — avait refusé de le remplacer à l'exécutif local par un autre socialiste.

Lors des récentes élections, le législatif d'Aubonne s'est pourtant ravisé et il a appelé en son sein André Aellen, socialiste et président de la Société de développement.

Repentir ou sagesse politique ?

VÉBÉ.

CHRONIQUE GENEVOISE

Bobard vigilant! A moins que...

M. Zwicky, conseiller municipal de la ville de Genève (vigilant), a déposé sur le bureau du Conseil municipal la question écrite ci-après que nous reproduisons dans les pages de notre confrère «La Suisse» :

«Certaines rumeurs circulent actuellement selon lesquelles un membre du Conseil administratif, actuellement en traitement médical, envisagerait de donner sa démission prochainement pour raison de santé.

» 1. Ces rumeurs sont-elles justifiées ?

» 2. Dans l'affirmative, de quel membre du Conseil administratif s'agit-il ?

» 3. Au cas où un membre du Conseil administratif envisagerait réellement de se retirer, ne serait-il pas judicieux que, dans un souci d'économie, sa démission soit donnée le plus rapidement possible afin que son successeur soit élu en même temps que celui de M. François Picot ?

» Etant donné que l'élection complémentaire d'un conseiller administratif est prévue pour le début de l'année prochaine, le soussigné souhaite une réponse rapide à sa question.

Notre confrère ajoute : «Précisons que ces rumeurs ne sont jamais parvenues jusqu'à nous et que

nous n'avons pas encore pu les vérifier.»

Renseignement pris à bonne source, aucun des quatre conseillers administratifs n'est atteint dans son état de santé au point d'envisager de démissionner. Par contre, il n'est pas impossible que des candidats éventuels souhaitent qu'il y ait une autre vacance à la ville ! Cela serait de nature à satisfaire des ambitions personnelles dont quelques-unes sont démesurées.

VIVES RÉACTIONS

«Mesquin», «Vilénie», «Perfide», «Hypocrite», «Procédé inélegant», tels sont les qualificatifs employés par les conseillers administratifs en charge et notre confrère «La Tribune de Genève» pour qualifier la question écrite posée et distribuée à la presse par le conseiller municipal vigilant Zwicky. Cela correspond au rapide sondage que nous avons effectué avant de donner l'information que nous publions ci-dessus. Pourquoi cette distribution à la presse du texte d'une question avant même qu'il soit, sauf cas très exceptionnel, accompagné de la réponse de l'autorité ?

Il est probable, sinon certain, que le Conseil administratif de la ville de Genève fera tenir une réponse écrite lors de la séance du Conseil municipal prévue pour ce soir jeudi.

LES BONNES MAISONS

La Coopérative des ouvriers du bâtiment, Genève

La plus ancienne coopérative de Production de Genève a fêté dans l'amitié la fin de l'activité annuelle dans les salles du grand Restaurant La Rochelle.

En ouvrant la soirée, le président, M. Georges Diacon, rappela la mémoire d'un collaborateur récemment disparu des suites d'un accident. Il souhaite ensuite une cordiale bienvenue aux deux cents convives présents, dressa le bilan de l'exercice écoulé et remercia chacun pour la fructueuse collaboration enregistrée.

Après un excellent repas, le président et M. Jean Nicolier, directeur, remirent les cadeaux traditionnels aux jubilaires, ainsi que les gratifications qui furent appréciées de chacun. Après avoir entendu les remerciements du personnel, la soirée se termina tard dans la nuit, chacun formant ses meilleurs vœux pour que l'exercice 1970 soit marqué par la Qualité, la Stabilité et la Jeunesse.

Mémento genevois

CASINO-THÉÂTRE (tél. 24 20 37) : tous les soirs à 20.30 «Drôle de Couple», de Neil Simon, adapt. française d'Albert Husson. Dimanche, matinée à 14.30. Relâche, dimanche et lundi soir.

THÉÂTRE DE CAROUGE (salle Pitoëff, rue de Carouge 52, tél. 26 15 15) : 20.30 précises, «Le Grognon», de Carlo Goldoni, avec Lucie Avenay, Laure Della Santa, Laure Guizerix, Philippe Menha, Claude Para, Lise Ramu, Domingos Semedo, Alain Trétout, Jean-Luc Wey et Georges Wod.

40^e Salon de l'Auto Genève

1^{ère} série : 31.1 - 8.2.1970
Véhicules utilitaires
Manutention

2^{ème} série :
Voitures et carrosseries
12 - 22.3.1970

DIABLERETS L'APÉRITIF PARFAIT

Respectez la priorité

La musique à Lausanne Concert extraordinaire (?) de l'OSR à Beaulieu

Dans le cadre des manifestations célébrant le 50^e anniversaire de la Foire nationale de Lausanne, l'Orchestre de la Suisse romande, placé sous la direction de Victor Desarzens, donnait un concert extraordinaire.

C'est devant un parterre garni surtout de jeunes, qui grâce aux diverses écoles avaient pu obtenir des billets, que l'OSR entonna l'ouverture de «Hänsel et Gretel», l'opéra d'Engelbert Humperdink (1834-1924), compositeur allemand. Le choix de cette œuvre fut une double réussite, car elle nous a d'abord permis de faire la connaissance d'un artiste, qui a composé de la belle musique, bien structurée et très attachante, et ensuite cela a permis à l'OSR de trouver un brin de cohésion que la personnalité de V. Desarzens n'imposait pas de prime abord.

L'invité de la soirée était un jeune pianiste résidant à Thoune, Michael Studer. Si son habitude de soliste est encore restreinte, on l'a remarqué à

sa grande nervosité et à cette froideur un peu hautaine, et si sa technique est encore perfectible, Michael Studer nous fit cependant un bel étalage de son talent et son interprétation du «Concerto N° 2 en fa mineur», de Frédéric Chopin, enthousiasma le public. Et ce ne fut somme toute que justice, car il joua avec cependant beaucoup de sentiment et de cœur et on peut prédire une audience très grande à ce jeune pianiste qui saura se faire une place au soleil.

Encore un mot sur la troisième symphonie en mi bémol majeur dite «Rhénane», de Robert Schumann, qui clôturait le concert et dont l'interprétation laissa beaucoup à désirer. Ce fut tout simplement endormant, l'OSR étant à la traîne de son chef d'occasion qui ne manifesta pas l'autorité désirée. Victor Desarzens dirigea mollement cet orchestre en complet veston, qui exécuta cette symphonie sur un rythme de berceuse. Dommage !

Danyel GRIVEL.

Numéro du 31 décembre Cases de vœux personnels

Dernier délai pour nous remettre le texte de votre case de vœux :

SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1969.

Inscrivez-vous nombreux. «Le Peuple», Saint-Pierre 1, Lausanne, tél. 22 69 10.

La Bibliothèque des quartiers de l'Est et la Bibliothèque enfantine ont le chagrin d'annoncer le décès de leur fidèle bibliothécaire et directrice

Mademoiselle Elisabeth CLERC

Culte au crématoire, jeudi, à 13 h. 15. Honneurs, à 13 h. 45.

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.20 16 ans

Une provision de rire avec les truands de choc du cinéma français

Lino Ventura, Bernard Blier, Francis Blanche et Claude Rich dans

LES TONTONS FLINGUEURS

Le film principal débute tout de suite

Athénée Tél. 23 24 12

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans

Première

Après le succès phénoménal d'HELGA, un nouveau film d'éducation sexuelle !

HELGA ET MICHAEL

L'intimité du couple - La vie secrète de votre corps - L'information sexuelle En couleurs

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 7 ans

Première vision

Le tout nouveau «Louis de Funès» qui déchaine les râteaux de rire !

HIBERNATUS

Un spectacle décontractant par le champion agité du rire permanent

Bel-Air Tél. 23 53 12

14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans

Vachement secret ! Vachement drôle.

Francis Blanche, Darry Cowl et Henri Salvador dans

LES MALABARS SONT AU PARFUM

Un monstre éclat de rire ! Avec Roger Pierre et J.-M. Thibault

Bourg Tél. 22 86 22

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 14 ans

Mardi et vendredi, à 12.15, CINÉ-LUNCH

Pour satisfaire aux nombreuses demandes : un chef-d'œuvre pétillant d'humour

LA GUERRE DES BOUTONS

d'Yves Robert, d'après le roman de Louis Pergeaud - Fav. susp. à 21.00

Attention : seul. jusqu'au 29 déc. inclus

Capitole Tél. 22 51 32

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Aujourd'hui 18 décembre, sortie mondiale, dans 1700 cinémas, du sixième

JAMES BOND 007 AU SERVICE SECRET DE SA MAJESTÉ

Georges Lazenby, Diana Rigg, Telly Savalas - Panavision - Technicolor

Colisée Tél. 32 51 25

15.00, 17.00, 20.30 18 ans

Hommage à Joseph Losey (LE VALET) en anglais, sous-titré

THE SERVANT

avec Dirk Bogarde, Sarah Miles, James Fox - Une œuvre incomparable qui ennoblit le 7^e art (jusqu'à vendredi)

Dès samedi : ACCIDENT

Eldorado Tél. 22 16 12

17.00, 20.30 16 ans

Première vision

Parlé français - Technicolor

Un film original, osé, sexy, dans le monde des hippies, avec Peter Sellers

LE BAISER PAPILLON

avec Leigh Taylor Young, Jo van Fleet

Lido Tél. 22 21 44

12.15, 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans

3^e semaine

Le dernier Joseph Losey, d'une fascination inexprimable ! Elisabeth Taylor, Mia Farrow, Robert Mitchum

SECRET CEREMONY (CEREMONIE SECRETE)

Version originale anglaise sous-titrée

Métropole Tél. 23 62 22

14.30, 20.30 14 ans

Un film de Claude Autant-Lara d'après le roman de Stendhal

LE ROUGE ET LE NOIR

avec Gérard Philippe, Danielle Darrieux et Antonella Luadi - Technicolor

Le film commence tout de suite

Prolongation jusqu'au 25.12 y compris

Palace Tél. 22 15 30

13.30, 15.15, 16.45, 18.30, 20.30 7 ans

Un des plus purs chefs-d'œuvre de Walt Disney

BAMBI

Attention à l'horaire spécial ! Faveurs supprimées

Romandie Tél. 23 47 64

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

Lee Marvin, brutal, violent, implacable !

PAS UN SEUL NE SURVIVRA

d'après le roman d'Ernest Hemingway

Dans la meilleure tradition du film noir américain ! Réalisé par Don Siegel, avec Angie Dickinson - Couleurs

Corso-Renens Tél. 34 00 35

20.30 16 ans

L'ÉVASION LA PLUS LONGUE

Nouvelle réglementation de la franchise de port de l'affranchissement à forfait dès le 1^{er} janvier 1970

(Suite de la troisième page.)

Dès le 1^{er} janvier 1970, la mention «officiel» n'aura plus aucune signification pour le service postal ; elle pourra donc être supprimée. En revanche, les envois dont l'affranchissement sera payé à forfait devront être revêtus au recto, dans l'angle supérieur gauche, de la mention : affranchi à forfait. Sur les envois en grand nombre qui sont déposés par le même expéditeur et qui n'ont pas besoin d'être timbrés, l'indication d'affranchissement doit être imprimée à côté du nom de l'office de dépôt, dans l'angle supérieur droit.

Dès le 1^{er} janvier 1970, les envois portant la mention «officiel» qui ne seront ni affranchis ni revêtus de la mention «affranchi à forfait» devront être rendus à l'expéditeur. Si un envoi ne peut être rendu ou si l'absence de l'affranchissement ou de la mention «affranchi à forfait» est constatée seulement après qu'il a quitté le lieu de dépôt, il est traité comme non affranchi, c'est-à-dire qu'il est remis au destinataire contre paiement de la taxe correspondante (taxe ordinaire et supplément).

Le 13 novembre je titrais mon billet « Situation dangereuse en Italie ». Je soulignais le danger d'une agitation et de grèves souvent sauvages, accompagnées de violences de plus en plus sanglantes pour obtenir des améliorations sociales que les travailleurs unis dans une seule et grande organisation syndicale obtiennent dans d'autres pays par le moyen moins spectaculaire, mais plus efficace, des pourparlers entre fédérations ouvrières et patronales et des contrats collectifs qui en sont l'aboutissement. La grève doit rester un ultime moyen de pression quand le patronat rejette toute concession. A l'utiliser comme le font les organisations divisées de France et d'Italie, faisant de la sur-enchère, on finit par fatiguer les syndiqués et surtout par les isoler du peuple qui devrait les soutenir. La grève de la CGT française à l'Electricité de France que la CGT a dû interrompre à cause de l'impopularité qu'elle avait suscitée dans la population à la suite des coupures de courant est caractéristique. La compagnie avait accepté de discuter et avait fixé une date pour la négociation. La CGT seule, déclencha la grève à la veille des pourparlers.

En Italie, l'automne était attendu comme une période troublée parce que le renouvellement des contrats collectifs des principales industries devait avoir lieu et que les pourparlers préliminaires n'avaient pas eu lieu. Les grèves paralysaient la vie économique et font perdre des milliards à la nation et à la classe ouvrière elle-même, sans que les résultats soient proportionnels à ce prix.

Les attentats qui viennent d'avoir lieu à Milan et à Rome, laissant quatorze morts et une centaine de blessés dans une banque de Milan où éclata une bombe à l'heure de grande affluence exprime ce climat de violence



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

La tragédie italienne

qui provoqua déjà des heurts sanglants entre manifestants et policiers et la destruction de machines dans l'usine Fiat.

Au lendemain des attentats la presse communiste et l'agence Tass accusaient les fascistes d'en être les auteurs. Il n'était certes pas exclu qu'il y ait eu une provocation de la part d'un mouvement fasciste que les grèves et les violences ont réactivé et qui s'opposait maintes fois aux travailleurs et aux étudiants dans des combats de rue.

Mais l'agitation des extrémistes maoïstes et autres, incitant les travailleurs à commettre des actes de violence et à détruire leurs instruments de travail, agitation que les communistes italiens et la CGT n'ont pas combattue avec assez de vigueur, permettrait aussi de penser que ces attentats pouvaient être l'œuvre d'organisations d'extrême-gauche. La police prétend que les auteurs sont des anarchistes et qu'ils ont passé aux aveux. C'est possible, même probable. Mais il faut se poser la question : pourquoi ce réveil de l'anarchie qui paraissait avoir perdu beaucoup de terrain après la première guerre mondiale ?

Le drapeau noir qui paraissait oublié à reparu à côté du drapeau rouge lors des manifestations de mai 1968 à Paris. Un courant nettement libéral a passé dans les universités et chez beaucoup d'intellectuels. L'anar-

chie a tenu un congrès international en Italie l'an passé avec une vedette comme Cohn-Bendit, congrès où se sont affrontés les violents et les moins violents.

Je pense qu'il y a à cette renaissance de l'anarchie diverses causes sociales :

D'abord notre société de consommation, dominée par des oligarchies financières et politiques. L'individu se sent de moins en moins libre. La liberté de la presse est garantie par la Constitution, mais les journaux d'opinion crévent les uns après les autres. Les grands trusts de presse accaparent les petits journaux, les agences de presse filtrent, choisissent et déforment l'information. La radio et la télévision théoriquement libres sont soumises aussi à la censure des puissances d'argent qui distribuent la publicité et à celle des bonzes politiques qui choisissent les speakers. A la radio romande, le monopole de la chronique de politique étrangère appartient depuis des années au Parti libéral conservateur. L'ORTF fut soumise à une purge semblable à celles qui ont frappé la radio tchécoslovaque.

Les vieux politiciens restent les fesses collées à leur fauteuil jusqu'à un âge avancé. Il est rare qu'un jeune puisse arriver avant d'avoir atteint un âge où le dynamisme disparaît pour faire place à la somnolence et aux habitudes acquises. Nos

démocraties se sont bureaucratées et travaillent avec un lent désespoir. Une loi comme celle qui régit l'assurance maladie en Suisse est vieillie et dépassée quand elle a passé par toutes les commissions d'experts, les commissions parlementaires et la votation populaire. Une initiative urgente, comme celle du droit au logement, déposée depuis deux ans et demi, est ignorée des autorités fédérales qui s'occupent de la question du logement. Pour jouir de la liberté de la presse, pour mener une campagne référendaire ou faire adopter une initiative il faut des sommes telles que seuls les riches peuvent se payer ce luxe. Même dans les organisations, la voix du simple membre, ses initiatives sont souvent étouffées par les comitards. C'est une des sources de la révolte et de l'individualisme de notre temps.

En 1917, un grand espoir était né de la Révolution d'octobre en Russie, de la création de l'Internationale communiste. Beaucoup d'anarchistes se rallièrent au « soviétisme », à ce parlementarisme des travailleurs permettant en tout temps le retrait et le renouvellement des mandats. Avec le socialisme, l'Etat devait — selon les théories marxistes — dépérir et disparaître. A la domination des hommes, succéderait l'organisation des choses.

Que sont devenues ces espérances ? L'homme est-il plus libre, plus heu-

reux, moins soumis à l'oppression de l'Etat, de la police, de l'armée, dans les pays « socialistes » ? La Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie répondent clairement. Les mêmes tares, la même politique militariste, les mêmes tracasseries policières que dans le régime capitaliste. Le communisme a perdu son attrait sur la jeunesse et les vieux cadres restent attachés par tradition comme les croyants restent à l'Eglise.

Le renouveau de l'anarchie est aussi l'expression de la profonde déception devant la sclérose et la banqueroute du communisme, de la volonté de l'individu de vivre libre, de penser par lui-même, de choisir son mode de vie, de se débarrasser du carcan de l'Etat devenu omnipotent au lieu de mourir.

Certes les actions individuelles violentes ne suppriment pas l'Etat et son oppression. Elles lui permettent de légitimer aux yeux du peuple la répression. Les bombes lancées dans une banque ne suppriment pas le capital financier, et la destruction des machines ne libère pas le travailleur du salariat.

Marx et Lénine ont toujours préconisé l'organisation des travailleurs en vue de l'action des masses contre le régime qui les exploite et les opprime. Une action de masse qui dans une situation révolutionnaire de crise du pouvoir peut conduire à une révolution, violente ou non, mais qui dans une période de haute conjoncture et de liberté relative, doit utiliser la force du nombre pour arracher à la bourgeoisie dominante des réformes sociales et des transformations de structure, améliorant le sort du travailleur et visant à lui remettre la gestion de ses instruments de travail et le fruit de son labeur.

JULES HUMBERT-DROZ.

Italie: L'enquête sur les attentats

Une dizaine de personnes ont été appréhendées mercredi dans le cadre de l'enquête sur les attentats de Milan et de Rome, après l'arrestation de Pietro Valpreda. A Rome même, outre les huit personnes (dont une jeune Allemande) déjà retenue par la police depuis quelques jours, cinq jeunes militants des cercles anarchistes Bakounine et 22 Mars — avec lesquels Valpreda était en rapport — ont été interrogés. Selon les dernières indiscrétions, trois personnes seraient particulièrement visées, dont un mineur et une jeune fille.

A Milan, le préfet de police a indiqué que des soupçons assez sérieux pesaient sur quatre des suspects appréhendés. En ce qui concerne l'éditeur Feltrinelli, mis en cause par la presse, le préfet de police a dit: « Nous le cherchons. Il ne se trouve pas actuellement à Milan — ce qui ne veut pas dire qu'il cherche à éviter les enquêteurs. Il voyage d'habitude beaucoup. » Enfin le préfet de police a précisé que le témoignage du chauffeur de taxi milanais, qui a été décisif pour l'arrestation de Valpreda, n'était pas l'unique élément dont disposaient les enquêteurs.

La magistrature observe la plus grande réserve. Le juge d'instruction Occorsio saisi du cas Valpreda s'est borné à souligner que l'enquête était complexe. Il a personnellement interrogé l'anarchiste mardi jusque peu avant minuit, et a repris l'interrogatoire mercredi en fin de matinée. Valpreda continue à nier énergiquement toute responsabilité.

Dans les milieux anarchistes romains, l'arrestation de Valpreda a sus-

cité une certaine stupeur. « Si c'est vraiment lui l'auteur de l'attentat, ont-ils estimé, la seule explication possible c'est qu'il ait mal calculé la longueur de la mèche. Il comptait probablement faire exploser la bombe après la fermeture de la Banque Nationale de l'Agriculture. La mèche malheureusement était trop courte. »

Selon des indiscrétions qui circulent dans les milieux de l'enquête, les attentats auraient été préparés au moins un mois à l'avance. La « centrale » aurait été Rome. Quant aux rapports avec les milieux anarchistes étrangers, l'impression prévaut qu'il s'agit essentiellement de questions idéologiques, non d'action terroriste.

REGAIN DE CONFIANCE ?

De nouvelles grèves ont paralysé mercredi les transports publics en Italie, mettant fin à une accalmie de quatre jours sur le front social consécutive aux attentats à la bombe à Milan et à Rome.

Mais quoiqu'un million et demi d'employés de l'Etat aient interrompu le travail, arrêtant les trains, les autobus et les services postaux, et provoquant des embouteillages monstres dans des dizaines de villes, le pays semble du moins reprendre son calme.

L'identification des suspects des attentats à la bombe, qui ont fait quatorze morts et cent sept blessés, et les indices d'un renouveau de détermination de la part des hommes politiques de résoudre les problèmes du pays, ont contribué à rétablir la confiance nationale.

● **MULHOUSE.** — Les services des douanes du poste frontière routier franco-suisse de Saint-Louis (Haut-Rhin) ont saisi, mercredi matin, dix tonnes de cigares dans un camion suisse immatriculé à Genève et transitant par la France à destination du Portugal.

● **RIO DE JANEIRO.** — Le maréchal Arthur Da Costa e Silva, ancien président du Brésil, est mort, mercredi après midi, au palais présidentiel de Larenjeiras, à l'âge de 67 ans. Il a succombé à une pneumonie.

● **LONDRES.** — La Chambre des Communes a voté mercredi soir, par 289 voix contre 261, la reconduction de la loi de 1966 sur le blocage des salaires. Ce texte autorise le Ministère de l'emploi et de la productivité à bloquer, le cas échéant, les salaires pendant une période de trois à quatre mois dans l'intérêt de la bonne marche de l'économie du pays.

● **OWERRI.** — Le Biafra a rejeté officiellement mercredi la reprise des vols diurnes du CICR vers Uli, comme l'a proposée le gouvernement fédéral nigérian et le CICR.

● **NEW YORK.** — La 24^e session de l'assemblée générale des Nations Unies a achevé ses travaux à 21 h. 37, mercredi. L'assemblée générale a approuvé le budget de l'organisation internationale pour 1970, d'un montant de 168 420 000 dollars, en augmentation de 11 452 700 dollars sur l'année courante.

● **WASHINGTON.** — De source officielle américaine, on déclare que le taux de désertion parmi les militaires sud-vietnamiens a été légèrement plus élevé en octobre qu'en septembre: 10 pour 1000 en octobre contre 9 pour 1000 le mois précédent. Ces désertions représentent à elles seules une perte totale d'effectifs de 10 000 hommes par mois.

● **PRAGUE.** — Deux mois et demi après avoir été révoqué de son poste de président de la Chambre du peuple et exclu du Comité central du PC tchécoslovaque, M. Josef Smrkovsky, qui personnifia aux côtés d'Alexander Dubcek l'éphémère « printemps de Prague », s'est retiré définitivement hier de la vie politique en renonçant à son mandat de député.

Au Conseil national: L'INITIATIVE DE LA HONTE

(Suite de la première page)

Les différences scandaleuses dans la pratique des naturalisations entre les différentes communes de Suisse constituent une violation de la garantie fédérale.

Je demande au Conseil fédéral de nommer une commission d'experts. Elle aura pour tâche de voir comment les pratiques de naturalisation des communes peuvent être unifiées. Elle devra enfin trouver des moyens pour créer une procédure en faveur d'une naturalisation rapide des travailleurs étrangers.

D. Wyler: « M. JAMES Schwarzenbach ! »

Avant la clôture du débat, Didier Wyler (soc., TI), rapporteur romand, se livra à une impitoyable contre-offensive. Il reprit un argument avancé par M. Schwarzenbach à propos de l'absence de clause de retrait à l'initiative. Le chef de file de la xénophobie suisse avait en effet prétendu

Au Conseil des Etats

Mercredi matin, le Conseil des Etats a accepté deux arrêtés fédéraux, le projet de modification de la loi sur le cinéma et un postulat concernant un tunnel routier à travers le Saint-Gothard.

Le premier arrêté, voté par 35 voix sans opposition, porte le crédit annuel pour l'acquisition d'antiquités nationales de 200 000 à 400 000 fr. Il prévoit également que les dépenses relatives aux recherches pour la conservation et les fouilles dans le domaine des antiquités nationales ne grèveront plus ce crédit, mais sera porté au budget du Musée national.

Le Conseil des Etats s'est rallié aux décisions du Conseil national en ce qui concerne le projet de loi sur le cinéma, en ce sens qu'il s'est opposé à la possibilité de suspendre l'aide au Conseil fédéral qui voulait obtenir la possibilité de suspendre l'aide au Ciné-Journal suisse dans le cas où cette organisation ne remplirait plus les conditions requises par la loi. Il a accepté le projet par 31 voix sans opposition.

Le second arrêté, entériné par 32 voix sans opposition, ouvre un crédit de quelque 16 millions pour l'acquisition d'un système de traitement automatique des données et l'agrandissement du bâtiment de l'Institut suisse de météorologie.

Enfin, une motion développée par M. Jauslin (radical, Bâle) invitant le Conseil fédéral à élaborer un projet détaillé pour la construction d'un tunnel de base route-rail sous le Gothard, a été accepté sous forme de postulat.

que sur le champ de bataille de Sempach, les Suisses n'avaient pas non plus de clause de retrait à disposition. D'accord, rétorqua Wyler, mais il n'y avait pas non plus de combattant qui s'appelait JAMES Schwarzenbach.

Se citant lui-même en exemple, l'orateur démontra à quel point les sentiments de M. Schwarzenbach étaient étrangers à notre population: d'origine thurgovienne, citoyen de Genève, Wyler est l'élu du Tessin, de langue maternelle italienne, et s'exprime en français dans ce débat. Sa mère, qui était Française, lui disait: « Il ne faut pas se mettre à plusieurs

pour battre un seul ! » Il y a pourtant des exceptions et M. Schwarzenbach mérite une volée de bois vert.

Enfin, terminant notre ami tessinois, M. Schwarzenbach prétend que les travailleurs étrangers viennent chez nous par intérêt et non par amour. Ce qui est compréhensible et excusable avec des initiatives comme celle que nous discutons aujourd'hui.

Finalement, le Conseil national décide, par 136 voix contre celle de M. Schwarzenbach, de recommander le rejet de l'initiative xénophobe.

JEAN RIESEN.

L'AFFAIRE « FLORIDA »

L'affaire Florida a fait l'objet mercredi après midi, d'un débat très animé. M. Franzoni (ccs, TI) fait savoir que les membres de la commission de gestion qu'il préside ont été surpris par les révélations du conseiller national Hubacher, car ils n'avaient lu que quatre lignes consacrées au système radar Florida dans le rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1968. La commission a estimé que des indications supplémentaires étaient nécessaires. La leçon à tirer de l'affaire Florida c'est que l'information d'une manière générale, doit être améliorée.

Prenant la parole au cours de la séance de relevée, W. Bringolf (soc., SH), président de la commission militaire, déclare, pour sa part, que la complexité de ce système avait été signalée dès le début et que l'on n'a jamais exclu qu'il pourrait y avoir des difficultés de mise au point et des dépassements de crédits. W. Bringolf est d'avis qu'on a terriblement grossi l'affaire.

A son tour, le conseiller fédéral Gnaegi s'exprime sur l'affaire. Il déclare que ni le Conseil fédéral ni le Département militaire n'ont voulu cacher quoi que ce soit. Mais il est vrai qu'ils ont réservé leurs informations détaillées aux commissions militaires. Il faudra établir un contact plus étroit, à l'avenir, entre ces commissions et les commissions de gestion. Sur le plan matériel, M. Gnaegi confirme qu'il y aura un retard d'un an et demi dans la livraison du système Florida.

Le chef du DMF doit ensuite répondre à deux interpellations sur l'immunité parlementaire et l'écoute téléphonique. Il y a eu, dans l'affaire Florida, une fuite au DMF, reconnaît M. Gnaegi. Le coupable, Alph. Huebscher, a pu être identifié et son cas relève de la justice militaire. Si l'on a arrêté et détenu plusieurs jours M. Varrone, continue M. Gnaegi, c'est qu'il était en possession de documents secrets. Il

y avait risqué qu'il « dénature les traces de l'acte délictueux ». Il appartiendra aux autorités judiciaires de dire si M. Varrone avait le droit de posséder ces documents.

Abordant la question de l'écoute téléphonique, M. Gnaegi admet qu'il s'agit d'une atteinte fort peu sympathique au domaine de la personne. Mais ce procédé dit-il, est légal et le juge d'instruction militaire avait le droit de l'ordonner. L'écoute téléphonique a eu lieu en dehors de la session. Quant à M. Hubacher, déclare le chef du DMF, en tant que parlementaire, il a le droit de fournir des renseignements utiles au contrôle de l'administration, mais les députés doivent rester dans les limites de la loi sur les rapports entre les deux conseils. Pour ses déclarations au Parlement, M. Hubacher est couvert par l'immunité parlementaire. Mais il pourrait être poursuivi pour la transmission du document secret à M. Varrone. Il appartient aux Chambres de décider si ces poursuites doivent avoir lieu; le Conseil fédéral ne se prononce pas, et pour son intervention au Conseil national sur le procès-verbal secret d'une séance de la commission militaire, M. Hubacher, qui a d'ailleurs publié son texte dans son journal, ne sera pas poursuivi pénalement. Le Conseil fédéral estime qu'un secret militaire perd son caractère secret lorsqu'il est révélé publiquement en plein conseil.

Juridiquement, toutefois, ajoute M. Gnaegi, le problème du secret militaire dans la presse n'est pas résolu de façon satisfaisante. Le Conseil fédéral va mettre en chantier des études sur ce problème.

Plusieurs députés prennent la parole. Si certains appuient M. Gnaegi, d'autres estiment que H. Hubacher était entièrement dans son droit. Le groupe socialiste unanime appuie H. Hubacher, déclare E. Wyss, président du groupe. Enfin M. Gnaegi clôt les débats en affirmant que M. Hubacher a été imprudent.